

VOIR COMPRENDRE AIMER ISSENDOLUS

2000

N°14 15

BULLETIN D'ISSENDOLUS

PRESIDENT FONDATEUR : Mr Jean Claude DELLAC

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : Mr Patrick DELLAC MAIRE D'ISSENDOLUS

COMITE DE REDACTION

PRESIDENTE : Mme Aline Brunet
SECRETAIRES : Mme Suzanne Quercy
Mr Jean-Michel Poude

AVEC LA COLLABORATION DE

Page 01	SOMMAIRE	Patrick DELLAC
Page 02 et 03	LE MOT DU MAIRE	Suzanne QUERCY
Page 04 et 05	ETAT CIVIL	Suzanne QUERCY
Page 06 et 07	PERMIS DE CONSTRUIRE	LA PRESIDENTE
Page 08	LE CLUB DU TEMPS LIBRE	LE PRESIDENT
Page 09	LE COMITE DES FETES	LE BUREAU
Page 10	LE FOYER RURAL	René LAURENSOU
Page 11	LE CLUB DE DESSIN	LA PRESIDENTE
Page 12 et 13	LA GYM VOLONTAIRE	LE BUREAU
Page 14 et 15	JUMELAGE ISSENDOLUS-MAMBILA	LE PRESIDENT
Page 16 à 21	LE CLUB SAINT HUBERT	Thierry MAILLARD
Page 22 à 24	SECTION SPELEO ACL GRAMAT	Christiane CAYROL
Page 25 à 27	LES NOTAIRES	
Page 28	POEME	
Page 29 à 44	AU GRE DU TEMPS QUI PASSE	Christiane CAYROL
Page 45	INFORMATIONS GENDARMERIE	La Brigade de LACAPELLE MAL
Page 46	INFORMATIONS MAIRIE	Suzanne QUERCY

LE MOT DU MAIRE

Le mythe est devenu réalité. A l'heure où vous lirez mon propos nous aurons franchi une année que dis-je un millénaire.

L'an 2000 est arrivé !

Je profiterai de cet instant pour vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année.

Que vos souhaits, vos projets puissent se réaliser.

Il est temps de faire une rétrospective succincte des faits marquants de l'année 1999 à savoir :

- Les réalisations d'investissement mises en oeuvre l'année passée
- L'opération de sauvetage des spéléologues "du gouffre des Vitarelles", qui a eu un retentissement national voire international ;
- Les projets d'investissement pour l'année 2000.

En terme d'infrastructure routière, nous avons amélioré de façon sensible deux sorties de village qui posaient des problèmes de sécurité des usagers des voies communales pour accéder à la RN 140 à savoir :

- * sortie du village de "Lacanetie"
- * Sortie du village de "Vernique"

Pour le premier village cité, cela a nécessité la création d'une voie communale de 400 mètres pour un coût de 82 000 Francs.

En ce qui concerne la deuxième réalisation, un aménagement sommaire du carrefour a été suffisant. Le coût s'élève à 9 000 Francs.

Il est bon de préciser que c'est la communauté de communes "Causse Ségala Limargue" qui a supporté l'incidence financière globale. Les deux projets ont pu aboutir grâce à la donation de terrain de deux familles (Famille CROS Louis pour Lacanetie, Famille BATUT Michel pour Vernique). Qu'elles en soient vivement remerciées.

Pour clôturer le chapitre investissement 1999, nous avons terminé la rénovation avec la mise aux normes du Foyer Rural ainsi que la création d'une salle de réunion pour les associations de notre village dans l'école désaffectée.

Le coût est relativement élevé environ 210 000 Francs mais nous avons obtenu 90 000 Francs de subvention.

En novembre 1999, notre petite communauté a été mise sous les feux de l'actualité. Dame nature nous a largement dotés en cavités, gouffres, grottes. Une expédition de 7 spéléologues de notre région se sont retrouvés bloqués durant une dizaine de jours à cause d'une mauvaise météorologie. Sept vies étaient en danger. A circonstances exceptionnelles ; moyens exceptionnels. Toute une micro région fut mobilisée. Notre commue y a grandement participé. Je voudrais ici remercier toutes celles et tous ceux qui ont concouru à cet élan de solidarité et en particulier les villageois et les propriétaires du hameau de Touleyrou qui ont fait preuve d'une grande noblesse de coeur.

La commune a participé financièrement pour l'achat de nourriture pour nos amis sauveteurs. Nos efforts n'ont pas été vains et les sept spéléologues ont été retrouvés sains et saufs.

Il est temps d'aborder les investissements que nous devons faire pour l'année 2000. Nos choix ont été guidés par deux faits importants à savoir :

- Le recensement de notre population en mars 99
- Le passage de nos "politiques" nous a indiqué que des subventions conséquentes nous seraient octroyées si nous avions des projets pour l'année 2000.

En tenant compte de cette réalité le Conseil Municipal a décidé :

- Revoir et créer pour les nouveaux villages de notre commune une signalisation de tous nos hameaux. Une étude a été diligentée par la DDE. Le coût s'élèvera à environ 65 000 Francs.

- Au vu de l'augmentation de la population un important projet a vu le jour : l'agrandissement et la mise aux normes de notre mairie sont devenus une nécessité. La partie secrétariat sera doublée. Une salle d'archives sera édifiée. Des sanitaires, chauffage central, menuiserie en PVC viendront compléter l'équipement de notre mairie. Le coût prévisionnel n'est pas encore arrêté. Pour faire aboutir le projet, nous comptons de 50 à 60 % de subventions.

Dans le même ordre, le Conseil Municipal a saisi l'opportunité d'agrandir le cimetière. Remerciement aux familles SENAC du Bourg et BRUNET Jean du Breil.

Je ne terminerai pas mon propos sans vous renouveler mes meilleurs voeux 2000 en ayant une pensée particulière à toutes celles et tous ceux qui pour des raisons de santé sont éloignés de notre village et qui y sont fortement attachés.

Patrick DELLAC

ETAT CIVIL



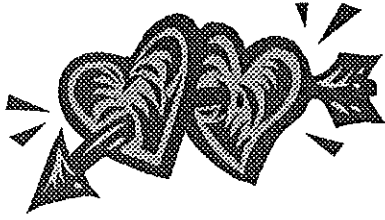
NAISSANCES

Doriane MANAU, née le 13 Janvier 1999 à Brive la Gaillarde (Corrèze)
de Philippe et de Murielle CASTANIE

Romain Raymond René RICHARD né le 09 Février 1999 à Figeac (Lot)
de Joël et de Véronique-CALMELS domiciliés à "L'Hôpital Beaulieu"

Enzo Cyprien François DELPECH né le 16 Juin 1999 à Gourdon (Lot)
de Sébastien et de Magali LAFON domiciliés à "Igounet"

Yoan Louis SERRES né le 22 Juillet 1999 à Figeac (Lot)
de Pascal et de Sandra MONTET domiciliés au "Fangas"



MARIAGES

Damien BARA et Sophie REGNIER
domiciliés à Malpial-Haut

le 02 Octobre 1999

DECES

Pierre Noël SARRAZY
domicilié à Lasvignes

le 08 Mai 1999 à Gramat

Paulette Léa Marie FOURGOUS
Veuve LABARTHE
domiciliée à Dadot

le 09 Mai 1999

Esperenza Ramona DOLCET
Veuve CAMPOS
domiciliée au Bois

le 19 Septembre 1999 à Figeac

Monique VAUZELLE
épse FABRE
domiciliée à Lacarral

le 29 Novembre 1999

Nous déplorons également le décès de trois personnes lors d'un accident de la circulation sur le territoire de la commune à l'Hôpital - Beaulieu le 15 février 1999 :

Benjamin Alexandre EXIGA
Caroline Stéphanie EXIGA
Colette Jeanne THOMAS épse GENDROT

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Du 27/04/1999 · Mr MARTIN- PIRES Eric à l'Hôpital - Beaulieu
pour la transformation d'une grange en habitation
- Du 27/04/1999 · Mr PEYROT Jean Noël au Mas d'Atgié
pour la construction d'un garage
- Du 27/05/1999 · Mr LACAM Denis à la Baune Basse
pour la construction d'un abri voitures
- Du 10/06/1999 · Mr KERVAREC Roger à Touleyrou
pour la fermeture d'une terrasse
- Du 08/06/1999 · Mr CADIERGUES Joël et Melle GLEYZE Carine à Gruffiel
pour la construction d'un garage
- Du 07/10/1999 · Mr LAPLAZE Maurice à Touleyrou
pour l'extension de son habitation
- Du 23/08/1999 · Mr PRADAYROL Patrick et Melle DECREMPS Christelle
aux Bories pour la construction d'un garage et l'extension
de leur habitation
- Du 21/10/1999 · Mr TOCABEN Emile aux Bories
pour la construction d'un atelier de menuiserie
- Du 07/12/1999 · Mme LAMOTHE Monique au Causse
pour la construction de 3 abris pour brebis
- Du 08/11/1999 · Mr KERVAREC Loïc à Touleyrou
pour la construction d'une maison d'habitation
- Du 18/11/1999 · Mr et Mme SASSO Claude à Vernique
pour la construction d'une maison d'habitation
- Du 18/12/1999 · Mr AZEDO José et Melle POUDEROUX Josiane au Lac de
Lacarral pour la construction d'un maison d'habitation

DECLARATIONS DE TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Du 17/03/1999 Mme BLIN à l'Hôpital-Beaulieu
pour la réfection de la toiture
- Du 01/04/1999 Mr MEYER Jean-Eric à Malpial-Haut
pour pose de 2 vélux
- Du 14/04/1999 Mr CABANES Vincent à Vialoze
pour réfection toiture et façades et création d'une ouverture
- Du 04/05/1999 Mr DESBOURDIEUX Gérard à Gruffiel
pour construction d'une piscine
- Du 31/05/1999 Mr BAYNAT Joël à Mondou
pour création d'une terrasse
- Du 01/07/1999 Mr BAYNAT Joël à Mondou
pour réfection toiture et ajout de 2 vélux
- Du 005/08/1999 Mr POLONAIIS André à Buzat
pour l'installation d'un abri de jardin
- Du 15/12/1999 Mr BRUNET Daniel à l'Hôpital-Beaulieu
pour la construction d'un abri de jardin
- Du 04/01/2000 Mr GUGLIELMETTI Michel à la Balme
pour la construction d'une piscine



LE CLUB DU TEMPS LIBRE

**L'association du "Club du Temps libre" est heureuse de vous souhaiter une
"Bonne et Heureuse Année".**

Comme chaque année notre club a organisé de nombreuses activités :

- | | |
|--------------|---|
| 9 Janvier | Assemblée Générale - Fête des Rois : après-midi animée par la chorale du "Cercle musical Gramatois" |
| 6 Février | Repas "stockfish" aux Albres dans l'Aveyron avec visite du Musée de la Mine à Aubin. |
| Mars | Quine avec une importante participation |
| 29 Mai | Une journée à Toulouse "La Ville Rose". Visite de la ville avec une guide conférencier. L'après-midi visite de la Cité de l'Espace, le Planétarium et la Capsule Mir. |
| 18 Septembre | Le Périgord Noir. L'aquarium du Bugue.
Un très bon repas à Cadouin et pour terminer la journée un petit voyage en gabarre sur la Dordogne |
| 18 Octobre | Repas du Club : Poule farcie et bonne ambiance. |
| 14 Novembre | Concours de belote avec une bonne participation |
| 13 Décembre | Distribution de bonbons aux enfants et chocolats offerts à nos anciens de plus de 80 ans |

Je remercie toutes les personnes pour leur participation à la bonne marche du Club. C'est avec une bonne équipe que nous avons pu réussir nos projets.

Nous serions heureux que d'autres adhérents viennent nous rejoindre.

La Présidente

LE COMITE DES FETES

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons nos meilleurs voeux de joie, bonheur, santé.... pour l'an 2000 en souhaitant que la fête soit toujours présente dans notre village.

En 1999, comme les autres années, nous avons pu nous distraire en participant aux différentes festivités.

A L'HOPITAL-BEAULIEU : le vendredi 11 et le samedi 12 juin les jeunes furent nombreux à venir danser sur les rythmes endiablés de "NIGHT SYSTEM".

Le dimanche, devant la salle capitulaire du couvent, fut célébrée la messe et nous tenons à remercier Monsieur le Curé et la famille DELSAHUT pour leur coopération.

Le beau temps étant au rendez-vous tout le week-end, "la paëlla" servie en plein air a été fort appréciée et le bal animé par l'orchestre "FRANCK DUMANCIE" avec la participation cette année de Louis RISPAL que nous remercions pour sa venue, a connu encore plus de succès.

Durant cette fête, quelques forains se sont installés : un manège a ravi les enfants et le tir à la carabine a confirmé l'adresse des plus grands.

A ISSENDOLUS, c'est les 21 et 22 Août que nous avons fait la fête !

Le bal du samedi n'a pas connu une grande réussite mais nous a permis de nous amuser quand même.

Le dimanche, le soleil était là et le concours de pétanque a eu ses amateurs toujours aussi nombreux.

Le soir, de nombreux convives parmi lesquels beaucoup de vacanciers dégustèrent "la poule farcie" et dansèrent tard dans la nuit aux sons de l'orchestre "JORGE LEO".

Le comité des fêtes remercie tous ceux qui participent aux manifestations qu'il organise.

Il tient aussi à remercier FRANCK qui joue bénévolement pour le village, tous les jeunes qui répondent "présent" pour les aubades ainsi que les deux personnes qui organisent les concours de pétanque.

L'assemblée générale n'ayant pas encore eu lieu, nous ne connaissons pas le bureau de l'année 2000.

BONNE ET
HEUREUSE
ANNEE 2000

ESSENDIUS

FOYER
RURAL

Nos activités en 1999 :

- 23 janvier : Assemblée Générale pour le compte rendu et le renouvellement du bureau
- 08 mai : Foire à la brocante et marché aux fleurs sur la place de l'Hopital Beaulieu
- 04 juillet : Repas offert aux membres du bureau à l'Hôtel de France à Saint Céré
- 30 octobre : Super Quine
- 12 décembre : Spectacle de Noël suivi d'un goûter et du pot de l'amitié aux parents de plus des 50 enfants présents sur 72 qui avaient reçu l'invitation .

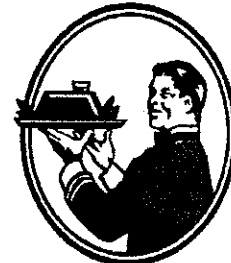
Nous remercions la Municipalité qui participe au goûter ainsi que le Club du Temps Libre qui offre un paquet de bonbons à tous les enfants présents .

Nous remercions vivement tous les bénévoles qui nous aident tout au long de l'année ainsi que tous ceux qui nous donnent des lots .

Tous nos vœux de Bonheur pour cette année 2000 !

Bien amicalement .

Le Bureau .



- Foyer rural -

Section Dessin - peinture - modelage.

Les nouveautés

Cette nouvelle année nous amène des changements et des évolutions notables. Comme vous l'avez peut-être remarqué dans le titre, la section a ouvert une nouvelle activité : le modelage.

Celui-ci a débuté en novembre, il est indépendant de l'activité dessin-peinture, et possède son lieu (la petite salle du foyer aux mêmes horaires que le dessin), son matériel (la terre à modeler, ses outils...) et bien-sûr son animateur : M. BOSC, sculpteur sur bois, habitant de la commune d'Issendolus. Il ne manquait plus qu'à réunir les volontaires ce qui est fait tous les vendredis soirs où 6 à 8 personnes découvrent le travail (et les difficultés) du modelage.

L'activité dessin-peinture a changé d'animateur. J. ANNETT après avoir oeuvré depuis la création a rejoint la ville rose (Toulouse). Maïa et (ou) Georges CUEILLE, artistes peintres de St Jean la Gineste ont repris le flambeau pour dispenser les conseils indispensables auprès des 8 à 12 personnes présentes.



Le groupe de modelage



Le groupe dessin -peinture

Le système de chauffage de la salle est très apprécié de tous, il nous permet de travailler dans de bonnes conditions, quelle que soit la température extérieure.

La mise à disposition d'un meuble de rangement nous a permis d'entreposer du matériel de manière convenable.

Bilan de l'exposition

Nous avons réalisé fin Août (le jour de la fête votive) notre deuxième exposition des travaux de l'année dans la salle des fêtes. Plus de 90 exercices, dessins, peintures, collages ... ont été présentés à nos visiteurs. Cette année, nous avons pu, pour que les travaux présentés soient plus agréables à l'œil, investir dans un tissu recouvrant tous les supports (des chaises) des travaux.

Cette exposition de travaux d'amateurs sera reconduite pour la prochaine fête votive où vous aurez en plus des nouveaux travaux de dessin et de peinture, les premiers travaux de modelage !. Nous vous invitons donc dès à présent à venir nous rendre visite à notre prochaine exposition.

René Laurensou

M

GYM VOLONTAIRE D'ISSENDOLUS

Présidente : Josiane BRUNET
Secrétaire : Martine LAURENSOU
Trésorière : Sylvie LOMBARD

Cette année le Club de Gym Volontaire maintient son effectif avec 13 licenciés :
BOS Jacqueline - BOS Laetitia - BRUNET Aline - BRUNET Josiane - DELSAHUT Marie-France - JAMES Odile - LACAM Sylvie - LAURENSOU Martine - LOMBARD Sylvie - NOEL Françoise - PARAYRE Elodie - QUERCY Suzanne - VIDAL Huguette.

Le Samedi 10 avril 1999, notre section a organisé une soirée Cabaret animée par Maïté Rolland. Un spectacle réussi grâce à un public venu nombreux de la commune et de ses alentours. Je remercie toutes les personnes qui nous ont aidé au bon déroulement de cette soirée.

Cette année, j'ai le plaisir de vous donner rendez-vous à la salle des fêtes de Lacapelle Marival le samedi 13 mai 2000 pour un nouveau spectacle Cabaret avec « les Jumeaux ». Cette soirée sera organisée au profit de notre association et celle du Club des Vétérans de l'entente Foot Issendolus/Thémines/Bio/Rueyres/Lacapelle. Nos associations comptent sur votre présence ! Encore une « sacrée soirée » en perspective.

J'en profite pour remercier notre animateur sportif, Monsieur Thierry Costes pour l'organisation de notre séjour en Corse qui a eu lieu du 21 au 25 avril 1999. Cinq jours extraordinaires que les participants n'oublieront pas.

Je relance un appel pour cette nouvelle année 2000.

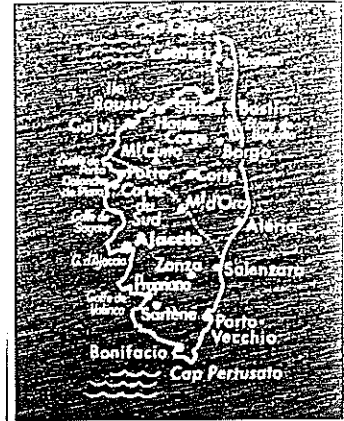
Venez nous rejoindre tous les jeudis de 19h30 à 20h30 excepté les vacances scolaires.



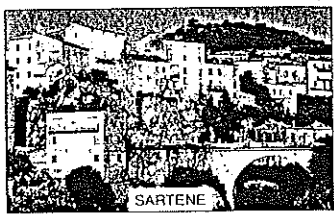
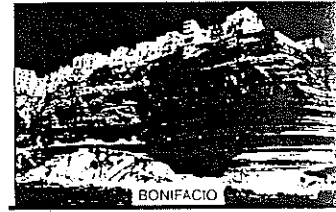
SPORT-SANTÉ – ON GARDE LA FORME !

Meilleurs vœux à toutes et à tous

J. BRUNET



Séjour CORSE



COMPTE - RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU

16 OCTOBRE 1999

Les amis du Mali se sont réunis pour leur deuxième Assemblée Générale le samedi 16 octobre à 21 heures au foyer rural d'Issendolus en présence de Monsieur le Maire et de 27 personnes.

Les différents sujets abordés au cours de la réunion sont les suivants :

- la présentation des projets de développement des villageois de Mambila par Arlette Lagarrigue,
- les différentes manifestations de l'association des Amis du Mali,
- la cotisation des membres de l'association,
- la constitution du bureau.

A. Les projets de développement du village de Mambila.

Arlette Lagarrigue nous a présenté les projets de développement des villageois de Mambila dans les secteurs suivants : - la santé,
- l'éducation,
- les activités économiques.

1. Le secteur de la santé

Dans ce domaine, les fonds collectés par l'association ont servi à l'achat d'une boîte à pharmacie et d'un livre pour apprendre à donner les premiers soins. Un villageois est responsable de la gestion du stock de médicaments apportés par le G.R.E.F.

Un plan de lutte contre les termites est en cours. L'association a acheté quelques pulvérisateurs en France car ils sont moins coûteux qu'au Mali. Ils seront acheminés à Mambila lors des vacances de la Toussaint.

2. Le secteur de l'éducation

A la rentrée, deux classes doivent ouvrir pour un premier et un deuxième niveau. Une centaine d'enfants restera à scolariser sur le village.

L'association a recueilli de nombreuses fournitures scolaires qui seront amenées à Mambila par une équipe de quatre jeunes de l'association et Arlette Lagarrigue.

3. Le secteur économique

Ce domaine d'activité pourrait commencer par l'installation d'un périmètre maraîcher. Mambila a déjà reçu des graines fournies par des agriculteurs français. L'association va pouvoir acheter le matériel de jardinage (brouettes, pelles, râtaux, arrosoirs...) grâce à la vente d'objets de l'artisanat malien lors de différentes fêtes.

Un projet d'installation d'une pompe solaire est en cours. Des étudiants du Lycée Agricole de Figeac devraient participer à sa réalisation avec l'aide de l'un de leurs

professeurs, Séverine Malique. Ils pourraient aussi aider à l'installation du périmètre maraîcher.

Par ailleurs, les habitants de Mambila auraient besoin de s'équiper en gros matériel agricole :

- une batteuse pour les céréales,
- une décortiqueuse,
- un moulin.

Des études de faisabilité ont été effectuées par Siraman Keita qui est agent de développement communautaire. Ces projets demandent un investissement conséquent. Arlette Lagarrigue doit présenter ces études à Madame Danièle Mitterrand, présidente de l'association France Liberté ainsi qu'au Conseil Régional de Midi - Pyrénées afin d'obtenir des subventions.

B. Le calendrier des différentes manifestations de l'association.

Au mois de novembre, quatre jeunes membres de l'association (Maryline BRUNET, Laetitia GENOT, Muriel MOULENE et Karine NOEL) ont accompagné Arlette LAGARRIGUE à Mambila pour acheminer les fournitures collectées et pour l'aider à mettre en place différents projets.

Une vente de cartes de voeux sur le thème de l'Afrique vous sera proposée dès le mois de décembre au profit de l'association.

En janvier, une soirée devrait être organisée au cours de laquelle les quatre jeunes de l'association présenteront un diaporama sur le village de Mambila et feront un compte-rendu de leur voyage.

Pour la fête du 8 Mai, un stand sera tenu pour présenter l'association et pour proposer à la vente des objets de l'artisanat malien.

C. La cotisation des membres de l'association.

Deux types de cartes seront proposées :

- une carte pour les adhérents à l'association. La cotisation sera de 50 Francs.
- une carte pour les bienfaiteurs. La participation financière est libre.

D. La constitution du bureau.

Président d'honneur : Monsieur Patrick DELLAC, Maire d'Issendolus.

Présidente : Madame Aline BRUNET

Vice - Président : Monsieur Jean PICARD

Trésorière : Madame Raymonde DELPON

Trésoriers-adjoints : Madame Karine NOEL et Monsieur Jean-Louis LAPARRO

Secrétaire : Madame Yvonne GESTES

Secrétaire- adjointe : Mademoiselle Joëlle BONNAFOUCIE

Membres actifs : Monsieur Didier ASFAUX, Madame Josiane BRUNET, Mademoiselle Maryline BRUNET, Monsieur Marcel CABANES, Madame Suzanne CABANES, Monsieur Pierre CABANES, Madame Geneviève DELLAC, Mademoiselle Véronique FALLA, Mademoiselle Laetitia GENOT, Madame Caroline GOUET, Monsieur Thierry GOUET, Madame Gisèle LAFON, Madame Arlette LAGARRIGUE, Mademoiselle Séverine MALIQUE, Mademoiselle Muriel MOULENE, Madame Michèle PAYROL, Monsieur Jean PRADEL, Madame Suzanne QUERCY, Madame Huguette VIDAL.

Société de chasse Club St Hubert

Je profite de la parution de notre journal annuel pour vous adresser divers communiqués de notre Fédération Départementale des Chasseurs du Lot

Notre chasse étant de plus en plus menacée par nos détracteurs, pourrons nous un jour continuer à chasser : la réduction des périodes de chasse aux oiseaux migrateurs, la limitation de la chasse de nuit à certains départements, le droit de non chasse, et la fermeture hebdomadaire du mercredi...

Amis chasseurs ne soyons pas naïfs pour entrer dans le jeu destructeur qui nous est proposé !

Resserrons les coudes, resserrons les rangs, pour tous ensemble sauver une chasse française durable et diversifiée dont nous pourrons longtemps encore en être fiers.

Bonne année 2000

Votre président
Thierry Payrol

LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DÉSAVOUÉE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT !

Par une circulaire en date du 11 août 1997, la Ministre a demandé aux Préfets de lui transmettre une première liste de sites avant le 20 septembre. Or un décret du 5 mai 1995 prévoit que cette transmission doit être précédée d'une large consultation des Maires, collectivités territoriales et associations concernées.

La Ministre n'en a pas tenu compte et a voulu avancer à marche forcée, question de tempérament sans doute.

Elle a, entre octobre et décembre 1997, transmis plus de 500 sites à la Commission européenne. C'est ce que lui reproche aujourd'hui le Conseil d'État en annulant la circulaire du 11 août 1999 et la transmission consécutive des sites.

Dominique VOYNET a commis, dans cette affaire, deux fautes graves. Tout d'abord, croire qu'un ministre était au-dessus des textes réglementaires et, plus grave encore car révélateur d'un état d'esprit, vouloir mettre en place une protection des milieux naturels sans y associer étroitement les élus locaux et les populations directement concernées.

Indépendamment de la décision de bon sens du Conseil d'État, cela ne pouvait conduire qu'à l'échec. La protection des milieux naturels ne se décrète pas à BRUXELLES ou au Ministère de l'Environnement. Pour qu'elle soit autre chose que des effets d'annonce autour d'une coquille vide, pour qu'elle soit une réalité, elle doit être construite avec celles et ceux qui travaillent à la campagne ou qui y vivent au quotidien.

Aujourd'hui, Dominique VOYNET l'apprend à ses dépens et doit maintenant tout recommencer en prenant le temps de recueillir les avis du monde rural.

Que ne l'a-t-elle fait plus tôt et saura-t-elle les entendre cette fois-ci ?

QUE VA-T-IL SE PASSER MAINTENANT ?

L'État va verser 10 000 Francs (1 624,39 euros) à la Coordination Nationale Natura 2000. La Ministre de l'Environnement doit demander aux Préfets de reprendre les consultations en respectant scrupuleusement les termes du décret du 5 mai 1995. Les travaux et études engagés sur ces sites doivent être interrompus jusqu'à leur éventuelle nouvelle acceptation par la Commission européenne.

Lors de la phase de consultation, il sera d'ailleurs intéressant de connaître l'avis des élus locaux sur les sites ne posant, selon la Ministre, aucun problème à priori. Quelques surprises sont probables.

A court / moyen terme, plusieurs pistes d'action sont suggérées :

- ☞ - Attaquer l'instruction ministérielle ou les arrêtés préfectoraux qui seront pris, avec demande de sursis à exécution ;
- ☞ - Combattre le retour des dates dans le champ réglementaire,
- ☞ - Harceler le gouvernement via les propositions de loi et les « niches » parlementaires,
- ☞ - Intervenir dans le cadre de la codification par ordonnance du nouveau code de l'environnement (qui doit intégrer la loi de 1998),
- ☞ - Poser une question préjudicielle à la C.J.E., via les juridictions administratives, sur la conformité de notre loi à la directive,
- ☞ - Obtenir du gouvernement un système de dérogation (article 9 de la directive) et/ou le retrait de la plainte de la Commission auprès de la C.J.E. qui, dans le cas contraire, aura à statuer fin 2000/ début 2001 sur la conformité de la loi française.

C'est en fait l'arrêt de la C.J.E. de 1994 qui pose problème puisqu'il conteste la méthode Ornis adoptée par la Commission (et le législateur français), introduit la notion de protection complète des espèces à travers celle de tous les individus et le concept de risque de confusion, totalement étranger à la directive 79/409. Ce dernier risque peut facilement être balayé en février pour certaines espèces (bécasse par exemple). Par ailleurs, la Commission n'a toujours pas proposé de méthode alternative officielle à la méthode « Ornis » pour préciser les dates de migration / indépendance des oiseaux.

COLLOQUE ET LOI CHASSE : INFORMER ET PESER

Il est probable qu'un premier projet de loi « chasse » verra le jour en janvier, avant le colloque organisé le 31 janvier 2000, à l'Assemblée, à l'initiative du Groupe d'étude sur la chasse présidé par Henri SICRE. L'occasion d'un premier débat parlementaire sur le sujet que ne sera pas inutile : beaucoup de parlementaires restent sous-informés, voire « traumatisés » par les conséquences médiatiques du vote de la loi de 1998 et la publication du rapport Patriat. Les partis apparaissent divisés sur le sujet des périodes de chasse (sauf le P.C.).

Il est essentiel que les Fédérations informent méthodiquement les parlementaires et que la pression soit mise sur le Gouvernement pour (comme le Premier Ministre s'y était engagé après la manifestation de février 1998) entreprendre une vraie négociation avec la Commission puis faire inscrire une modification de la directive à l'ordre du jour du Parlement européen.

N.B CJE – Cour de justice Européenne

COMMUNIQUE DE L'UNION NATIONALES DES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DES CHASSEURS

ARRÊTS DU CONSEIL D'ÉTAT DU 3 DÉCEMBRE 1999 :

Ceux-ci apparaissent comme un désaveu du pouvoir législatif et judiciaire national et vont, au-delà des ouvertures anticipées du gibier d'eau, toucher les périodes de fermeture dès cette saison via les contentieux en cours lancés par ASPAS, FNE et consorts.

Plusieurs cas de figure se présentent selon que les départements ont déjà fait ou non l'objet de contentieux l'an passé ; selon que les Préfets ont été contraints ou pas de fermer plus tôt la chasse en février, certains ayant par ailleurs réservé leur décision quant aux dates de fermeture pour la saison 1999 – 2000.

Dans la perspective d'une jurisprudence administrative largement inspirée par les arrêts du Conseil d'État et à défaut de connaître les instructions que ne manqueront pas de recevoir les Préfets sur le sujet, il y a lieu de préparer les réunions des C.D.C.F.S. qui devront impérativement avoir lieu avant toute décision préfectorale. Celle-ci devant respecter un délai de vingt jours pour son application.

Des éléments techniques seront fournis, par espèces, aux Fédérations qui devront se référer aux positions de la Commission (qui ne conteste les fermetures que de certaines espèces et n'apporte pas d'arguments contre la spécificité du D.P.M.). Certaines Fédérations (SAÔNE ET LOIRE), confrontées l'an passé au problème, ont déjà constitué des dossiers dont d'autres départements peuvent s'inspirer en y incluant leurs données locales (comptages) spécifiques.

Pour les migrateurs terrestres, le travail mené par les bécassiers du C.N.B., celui de l'Institut méditerranéen sur les turdides paraissent de nature à préserver l'essentiel. Les éléments fournis par l'O.N.C. sur ces espèces au Pr LEFEUVRE et qui doivent être annexés à son rapport en cours de publication (Documentation française) pourraient également s'avérer utiles pour argumenter nos positions.

Pour les migrateurs aquatiques, les données techniques et un « contre rapport » LEFEUVRE restent, en partie, à fournir. La position des chasseurs concernés doit être connue pour éviter trop de disparités entre départements et une perte de cohésion du monde de la chasse. A cet effet, un rendez-vous pour la mise en place d'une stratégie commune est programmé entre l'Union, des Présidents de Fédérations côtières et l'A.N.C.G.E. le 21 décembre à 15 heures.

Plusieurs Présidents rappellent la nécessité de conserver coûte que coûte la date symbolique du 28 février, de modifier la Directive « oiseaux » et de mettre à cet effet le Gouvernement devant ses responsabilités.

N.B. CDCFS – Conseil Départemental Chasse et Faune Sauvage

D.P.M. Domaine Public maritime

ORGANISATION DES BANQUETS ET LOTOS

En 1995 nous vous avons déjà donné l'information suivante, plus que jamais dans la conjoncture actuelle il est nécessaire que vous respectiez les dates d'organisation.

Très souvent, en fin d'année de chasse les associations de chasse ou équipages organisent des banquets ou lotos dans des lieux publics.

Au vu des textes réglementaires existants, le fait de faire payer le repas du banquet ou le carton du loto qui comprennent du gibier (sanglier, chevreuil, cerf) tué légalement en période d'ouverture de la chasse, peut être considéré comme un acte commercial.

Le commerce du dit gibier dans un cas comme dans l'autre est soumis à des règles très strictes, tant du point de vue fiscal que pénal.

Aussi pour éviter tous les problèmes qui pourraient toucher toutes les associations de chasse ou les équipages lors de l'organisation des dits « banquets ou lotos », dans des lieux publics (salles des fêtes, restaurant, fermes auberges....), il est souhaitable que la date de fermeture pour le gibier considéré jusqu'au 28 février ou 29 février pour l'année 2000 soit impérativement respectée.

Lorsque vous désirez inclure le dit gibier tué légalement à la chasse au menu d'un banquet ou à la liste des lots d'un loto, il faut que vous suiviez les conseils suivants :

1°) – lorsqu'il y a publicité pour l'organisation d'un banquet de chasse, lorsqu'il y a du gibier au menu ► ne pas mentionner le prix repas sur la publicité : La vente du gibier en temps prohibé est interdite.

2°) – lorsqu'il y a publicité pour l'organisation d'un loto de chasse, la liste des lots affichés pour le loto ne peut pas comporter de gibier : le vente du gibier en temps prohibé est interdite.

3°) – il est question au 1 et 2 du gibier légalement tué à la chasse et non pas du gibier d'élevage :

le gibier d'élevage peut être vendu même au détail, hors période d'ouverture, mais à condition d'avoir satisfait aux conditions sanitaires pour la vente et la consommation.

4°) – les banquets et lotos de chasse organisés par les associations de chasse doivent se faire obligatoirement avant le 28 ou 29 février suivant les années.

Les agents chargés de la police de la chasse ayant fait de l'information depuis 1995 (douanes, gendarmerie, police nationale, garderie de l'ONC), peuvent intervenir pour faire respecter les textes concernant la commercialisation du gibier.

N.B. POUR INFORMATION LES ESPECES COMMERCIALISABLES :

1 - Oiseaux :	Colvert, faisans de chasse, perdrix grise et rouge, pigeon ramier, étourneau sansonnet.
- Mammifères,	Cerf élaphe, cerf sika, chevreuil, daim, lapin de garenne, lièvre brun, mouflon, sanglier, ragondin et rat musqué.
2 - Article L 224-6 du Code Rural	Il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter ou de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'est pas permise dans le département.

PERMIS DE CHASSER 2000

Comme en 1994, 1995, 1996 et 1997, 1998, 1999 l'examen du permis de chasser sera organisé à raison de trois sessions annuelles qui se dérouleront au siège de la Fédération des Chasseurs du LOT « 225, rue du Pape Jean XXIII » 46004 CAHORS, les SAMEDIS 25 MARS, 17 JUIN ET 2 SEPTEMBRE 2000.

Les candidats peuvent s'inscrire toute l'année auprès de la Préfecture de leur lieu de domicile s'ils ont quinze ans révolus le jour des épreuves. Les imprimés d'inscription à l'examen du permis de chasser sont à retirer dans les Mairies du département.

Pour pouvoir participer à l'examen, les dossiers doivent être déposés à la Préfecture au moins deux mois avant chaque session.

Ainsi, pour la session du 25 Mars 2000, les dossiers doivent impérativement être envoyés à la Préfecture du LOT avant le 25 janvier 2000 (cachet de la poste faisant foi).

Pour la session du 17 Juin, les dossiers seront à transmettre à la Préfecture avant le 17 Avril.

Quant à la session du 2 Septembre, aucun dossier ne sera accepté après le 2 Juillet.

Pour 2000, le montant du droit d'inscription à l'examen reste fixé à 100,00 Francs. Les candidats ajournés (absents) pour quelque motif que ce soit ou recalés, sont tenus de renouveler leur demande pour participer à une session ultérieure et d'acquitter un nouveau droit d'inscription de 100,00 Francs.

Pour pouvoir participer à l'examen du permis de chasser, tout candidat doit au préalable participer à une session de formation pratique obligatoire à l'issue de laquelle est remise une attestation valable deux ans à la date de la session.

SECOURS DE NOVEMBRE 1999 DANS LE GOUFFRE DES VITARELLES

Section Spéléo



ACL Gramat

Le Milieu : Constitué d'un ensemble de plateaux calcaires entaillés par les rivières que sont le Lot, la Dordogne et le Célé, notre département : le Lot est depuis plus d'un siècle un haut lieu de la spéléologie. On y compte en effet plusieurs milliers de cavités dont la plus célèbre est le gouffre de Padirac ouvert au public sur quelques 800 m.

La partie aérienne du gouffre des Vitarelles ne semble avoir été visitée qu'en 1890, au moment où E. A. Martel entreprend ses campagnes spéléologiques en Quercy.

Le réseau des Vitarelles offre actuellement plus de 14 km de galeries explorées: son entrée est située dans l'enceinte du C.E.G (Centre d'Etudes de Gramat). Sa découverte en 1948, a nécessité le creusement d'un puits de 50 m au fond du gouffre. Dans sa partie amont, la rivière souterraine est alimentée par plusieurs pertes dont Thémimes, Théminettes et Issendolus. Le réseau en aval des Vitarelles s'étend jusqu'à la résurgence de Cabouy où l'Ouyse reprend son cours en surface pour se jeter dans la Dordogne près de Lacave. Le réseau, en aval du CEG et en amont de Flaujac, est à ce jour inexploré en raison de siphons et d'obstructions.

La section spéléo de l'ACL (Association Culture et Loisirs) : C'est dans cet environnement qu'une section spéléo forte d'une trentaine de membres, a vu le jour fin 1988 au sein de ACL du CEG. Les adhérents explorent plus de 80 cavités par an, pratiquent de la désobstruction, effectuent des relevés topographiques, des photographies et publient dans les revues spécialisées le fruit de leurs découvertes. Une demi-douzaine d'entre eux sont membres du SSF (Spéléo Secours Français). Ils participent à des exercices et à des secours réels. Depuis 3 ans, le club encadre des jeunes la fête du Sport.

Les explorations au gouffre des Vitarelles: Dans le but de mieux connaître la cavité et de l'équiper, l'ACL organise des sorties aux Vitarelles (environ 10 par an). En général les sorties ont lieu sur une journée. Les équipes sont constituées de membres de l'ACL et de spéléo d'autres clubs de la FFS (Fédération Française de Spéléologie). Les équipes du SSF sont invitées à certaines de leurs expéditions.

La sortie du 11 Novembre :

La sortie préparée à l'occasion du long week-end du 11 novembre devait se passer en deux étapes :

- 1 équipe de 7 membres de l'ACL est sous terre pour une durée de 3 jours depuis le jeudi 11/11/99

- 1 équipe de 15 spéléos devait les rejoindre le samedi pour ressortir ensemble dans l'après-midi du samedi.

Contrairement aux prévisions météorologiques du 11/11/99, des pluies abondantes sont tombées sur l'Aude et le Lot le 12/11/99 à partir de 22 heures. Elles entraînent une montée des eaux à la station de pompage des Besaces à 3 heures le 13/11/99. Le lundi 15 les secours arrivent au CEG.

Trois possibilités sont alors plausibles, de la plus optimiste à la plus catastrophique :

1) l'expédition s'est déroulée comme prévu et à l'heure de la montée des eaux, les spéléologues étaient au bivouac. dans ce cas deux possibilités :

- Ils ont réussi à descendre la rivière avant qu'elle ne soit trop en crue et ils peuvent être à la salle de cône ou à Zobépine (voir plan).

- Ils se sont de suite mis en sécurité dans une salle assez haute pour se protéger de la montée des eaux.

Dans les deux cas, ils ont tout le matériel (bivouac, nourriture, carburé) et attendent la décrue.

2) l'expédition ne s'est pas déroulée comme prévu. Ils ont été retardés dans la partie amont du réseau, la montée des eaux les a contraints à rester en sécurité dans cette partie du réseau. Ils n'ont ni bivouac ni beaucoup de vivres. Le temps est compté si l'on veut les retrouver en état.

3) La montée des eaux a été brutale et les a emportés dès la nuit de vendredi à samedi.

C'est le scénario 1) qui sera envisagé toute la semaine du 15 au 21 novembre 1999.

Dès le lundi matin, la mise en place d'un P.C. de crise se fait au CEG. L'opération de sauvetage est placée sous l'autorité de Marc MEUNIER sous-préfet de GOURDON. C'est alors que des 150 sauveteurs affluent de la France entière : gendarmes, pompiers et membres du SSF, militaires. Pascal Vautier, président de la FFS restera en permanence sur le terrain. Le directeur du CEG met à disposition tous les moyens nécessaires aux sauveteurs: restaurant, logement, moyens de communication... C'est l'un des plus importants secours réalisé, il prend mardi une proportion médiatique exceptionnelle.

Le SAUVETAGE = 10 jours d'efforts

Entre Mercredi 17 et Dimanche 21 les sauveteurs progressent dans le gouffre avec beaucoup de difficultés suite à une hauteur d'eau de 6 mètres supérieure à la normale. Plusieurs forages sont effectués comme le montre le plan schématique du réseau des Vitarelles ci dessus. L'un des cinq forages au Brêt près de Flaujac permettra d'accéder à la salle de la clé de voûte. C'est dans la matinée de dimanche qu'un spéléo lotois découvrira une galerie permettant d'accéder à la rivière.

Vers 12h30 le contact est établi avec les 7 spéléos de l'ACL qui sont tous sains et saufs. Leur remontée par le forage se déroulera dans la nuit de dimanche à lundi.

Les Problèmes rencontrés par l'équipe :

Les sauveteurs ont constitué une équipe exceptionnelle : Plongeurs, escaladeurs, kayakistes, spéléos entraînés au secours ont été dotés des meilleurs moyens existants.

Les problèmes rencontrés provenaient des conditions météo, et des difficultés de localisation des 7 spéléos bloqués.

Les moyens de communication ont prouvé leur efficacité : Daniel VALADE de Reyrevignes a mis au point plusieurs systèmes :

- un téléphone sans fil par le sol.
- un système permettant de localiser en surface avec une précision de quelques dizaines de centimètres une balise située à plus de 100 mètres sous terre.

Ce dernier système a permis de réaliser avec précisions les forages de Teulayrou.

Quelques impressions des spéléologues rescapés :

- ils ont eu très peur pendant 10 h dans la cloche d'air sous pression: le plafond était à 1m au-dessus de leur tête et l'eau atteignait 12 mètres de haut sous leurs canots.

- à la décrue, ils ont entendu des "bruits de coups de canon" et vu des vagues de 2 mètres qui entraient avec fracas dans la cavité.

- lorsqu'ils avaient une très grande faim, certains rêvaient les yeux ouverts d'une grosse choucroute. ensemble ils énuméraient les bons restaurants du Lot.

- le moment inoubliable de la rencontre avec leurs sauveteurs : les cris. " pas de blessé chez nous", l'offrande d'un des derniers morceaux de gâteau...

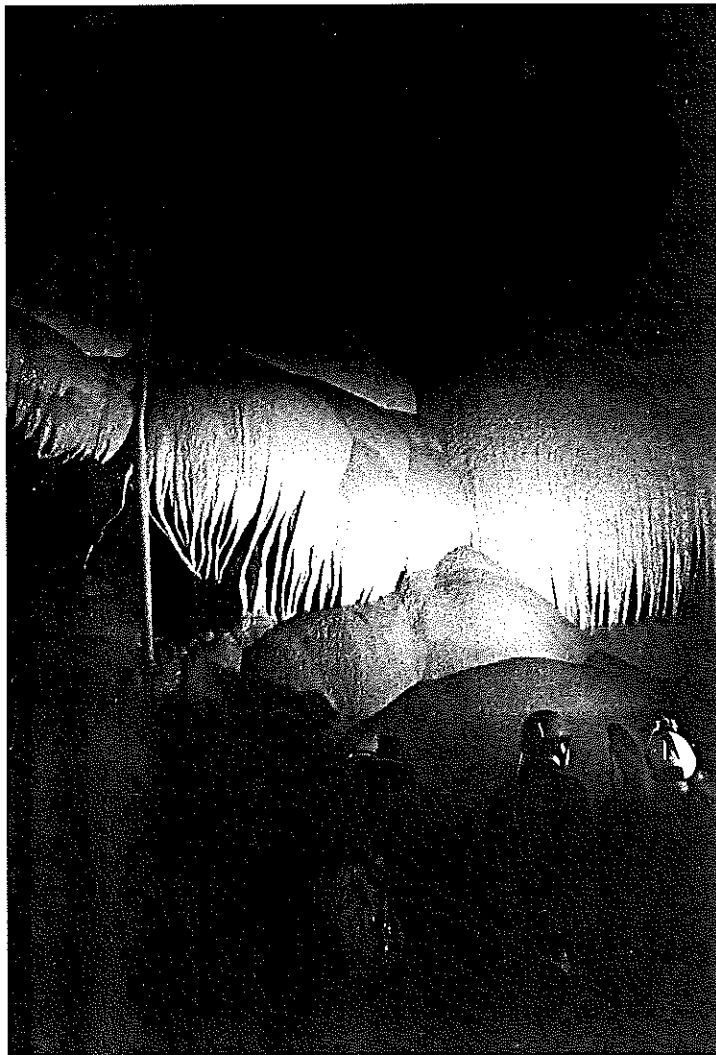
Thierry Maillard

Animateur de l'ACL/Spéléo.

Buzat 46500 Issendolus

Pour en savoir plus consultez mon site internet :

<http://perso.wanadoo.fr/thierry.maillard>



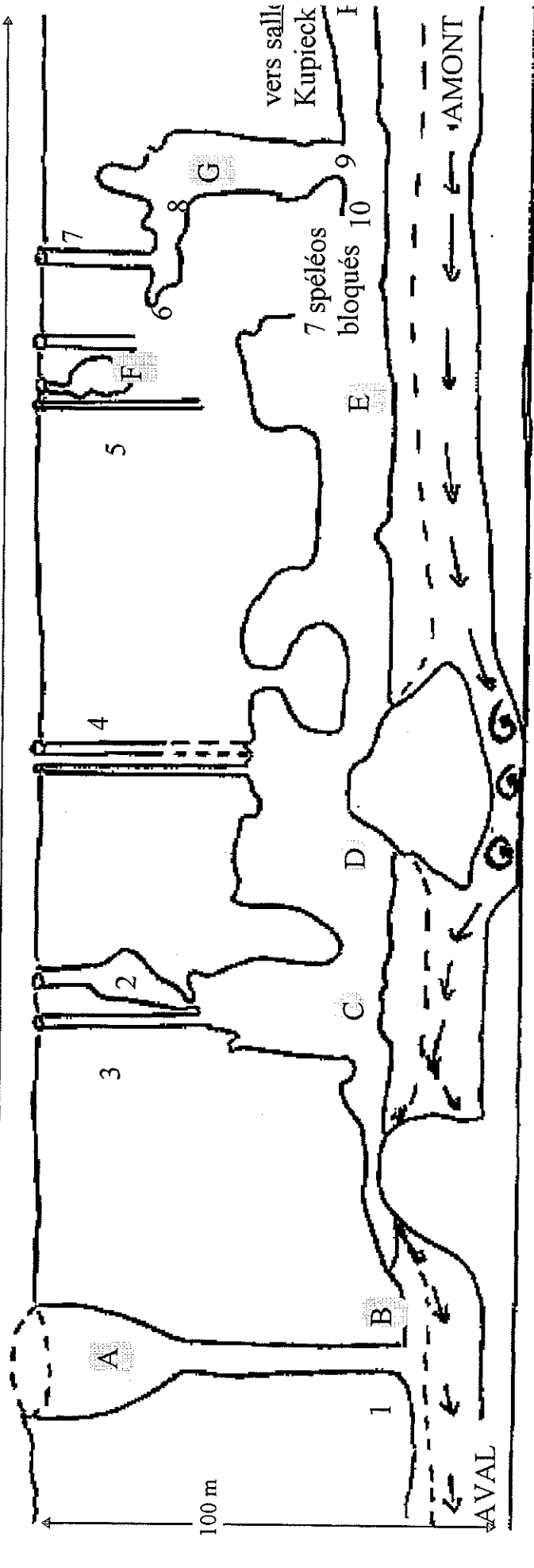
GRAMAT

ISSENDOLUS

4000m

FLAUJAC
Le Bret

Entrée du gouffre



Plan schématique de la rivière des Vitarelles

Les notaires.

En 1831, dans son livre « Statistique du département du Lot M. J.A. Delpon écrit :

« Le nombre des notaires, avant la révolution, était prodigieux ; il y en avait au moins un par communauté. Il en résultait que beaucoup exerçaient leur état sans dignité, sans délicatesse, et que la plupart étaient dépourvus de l'instruction nécessaire pour mériter la confiance publique.

Les lois qui furent rendues par l'assemblée constituante et postérieurement, ne firent point disparaître ce grave inconvénient. Sous l'empire des factions, tout homme qui savait lire et écrire se croyait digne d'être admis à rédiger, à constater les conventions de ses concitoyens : il suffisait d'avoir quelques protections auprès d'un administrateur du district pour être promu au notariat. Alors, le corps des notaires fut obligé de recevoir des huissiers, des régens de village, de simples laboureurs, dont le moindre défaut était celui de l'ignorance.

Dès ce moment, on vit passer des actes sous les halles, dans les boutiques ; rédiger des donations entre-vifs pour les testaments, des ventes pour des procurations de vendre, etc. Il est bien reconnu que la plupart des notaires, qui furent reçus à cette époque, ne pouvaient passer l'acte le plus simple sans des modèles. Malheur aux parties si elles faisaient des conventions qui ne pussent pas se rapporter aux formules qu'ils avaient ; ils les énonçaient alors en termes absurdes et inintelligibles. J'ai lu un acte par lequel un maçon s'obligeait à construire le plancher d'une maison à dix pieds des murailles. Il fallut deviner que le notaire avait voulu dire que le premier étage aurait dix pieds d'élévation. Le même notaire, chargé de faire un inventaire de meubles, ayant à constater le poids d'effets en cuivre, et voulant l'énoncer d'après les nouvelles dénominations, prend un tableau comparatif des anciens et des nouveaux poids et mesures, et copiant tout ce qui se trouve sur la même ligne horizontale que la quantité de livres qu'il avait à réduire, met dans l'acte, des kilogrammes, des litres, des ares, des stères, etc.

Mais depuis la promulgation de la loi du 25 ventôse an XI, on a pris plus de soin de ne revêtir des fonctions de notaire que des hommes dignes de la confiance publique. Les actes sont généralement rédigés aujourd'hui avec ordre, clarté et précision : les expressions gothiques, les pléonasmes en sont bannis ; un grand nombre de notaires sont même assez éclairés pour instruire les parties de leurs droits, de leurs

intérêts, et pour leur montrer toutes les conséquences des clauses qu'elles stipulent.

La sévère exécution de la loi du 25 Ventôse an XI, a déjà mis le nombre des notaires en harmonie avec le nombre des transactions à constater.

Dans l'arrondissement de Gourdon, ils sont même au-dessous du maximum fixé par cette loi, puisqu'il n'y en a que quarante et un pour neuf cantons.

Leurs résidences ont été longtemps bizarrement placées ; mais le travail que fit faire le ministre de la justice, en 1809, par les chambres de discipline, concurremment avec le commissaire du gouvernement près les tribunaux, les a fixées en général dans les lieux où les besoins des citoyens les réclamaient.

D'après le dépouillement des registres de quelques bureaux de l'enregistrement, le nombre d'actes, avant la révolution, se portait, pour le département actuel, à environ vingt mille. Il en fut passé vingt-quatre mille cinq cent soixante en 1800, et vingt-deux mille cent, en 1818. »

Sur des documents anciens conservés aux Archives Diocésaines de Cahors, on trouve :

28 mars 1540 – le **notaire** Vayssière du village de Suquet .

29 mars 1540 – Pierre Guéri **notaire** a une terre au mansoir* de Bopendu.

Antérieur à 1583 – Raymond Bar **notaire royal** du lieu de l'hôpital.

8 août 1602 – M. Jaques Dufour **notaire** et **receveur** de Noble et honorable dame Antoinette de Beaumont Dame prieure du couvent de St Dolus.

20 novembre 1640 - M. Floutard de la Vayssière **notaire royal** et **juge** de l'hôpital.

Antoine Capelle **notaire** natif de l'hôpital habite Figeac.

5 juillet 1665 –*Bail d'une terre déguerpie** : Noble Jean- Marc de Roquemaurel seigneur des lieux d'Albiac Roquemaurel et autres lieux baille à nouveau phief à P. Lavayssière une terre , en la paroisse de St Dolus, vacquante et déguerpie...

29 juillet 1682 – Le Sieur J. Vielhescazes **notaire** de la Canétie.

Dans le voisinage des notaires, on trouve :

En 1540 – **l'agent** M. Jean Crocmy, prêtre et recteur de St médard de Presqué syndic et représentant du couvent de l'hôpital.

En 1581 –**les agents** : Thomas Amouroux et Anthoine Delfour *hoste**, P. Pélaprat de Gavaudet, J. Lavayssière hayginier rentiers du couvent de St Dolus.

En 1624 - Louys Daucou prêtre et **syndic** du couvent de l'hôpital.

En 1652 - M. Jean Pélaprat **greffier** des Ordinaires de l'hôpital St Dolus.

En 1715 - M. Léonard Vayssière **avocat** du lieu de Thémimes.

En 1755 - le sieur Jean Solladier **agent** de l'hôpital et St Dolus.

« mansoir » fait penser à « manse » : l'habitation rurale avec jardin et champs, constituant une unité d'exploitation agricole dans les domaines du Moyen – Age.

« Une terre déguerpie » dans le droit féodal est soit l'abandon d'un fief par un vassal, soit la renonciation d'un serf qui, ne pouvant supporter les charges qui lui étaient imposées, abandonnait sa ferme .

« *hoste* » est une autre forme d' « ost » (soit le service militaire dû par le vassal à son seigneur au Moyen – Age, soit l'armée à l'époque féodale)

Les explications de ces mots viennent de Mme Chabaud qui travaille au service éducatif des Archives départementales du Lot et je la remercie.

Christiane Cayrol

Le Bonheur

*Je suis un vagabond
Sur une route sans fleur
Je veux porter le bon
Et effacer les pleurs.*

*Et quand je reviendrai
Dans cette humble demeure
La seule chose que je souhaiterai
C'est trouver le bonheur.*

*Alors, c'est heureux
Que je reprendrai mon chemin
J'irai sur la route même très vieux
Avec mon bâton de pèlerin*

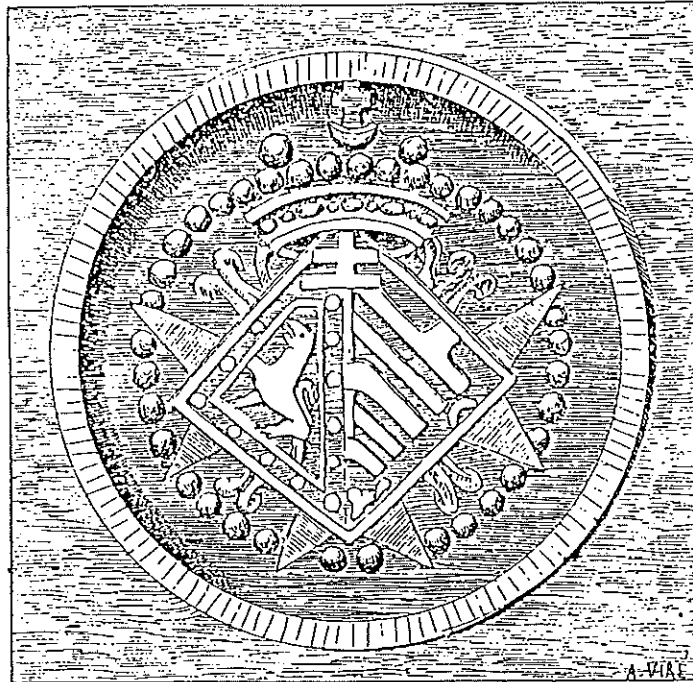
*Et dans le lointain,
Sur le chemin tortueux
J'entonnerai le refrain
De tous les gens heureux.*

Michel Duguet

Au gré du temps qui passe !

(Armoiries, sculptures, linteaux datés et ornés...Les bâtisseurs du temps passé ont laissé des traces sur la pierre. Nous allons essayer ensemble d'en découvrir quelques unes)...

L'Ecusson des fondateurs :



Armoiries des Fondateurs de l'Hôpital-Beaulieu
GUIBERT DE THEMINES ET AIGLINE

D'après M. L. de Valon, elles furent sculptées au XVIII^{ème} siècle, comme l'indiquent la forme de l'écu, l'ovale qui l'encadre, la couronne.

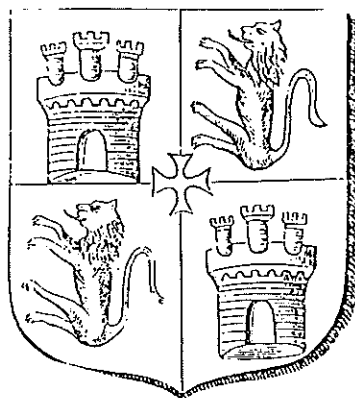
L'écusson losange a été choisi parce qu'il s'agit d'un couvent de femmes.

Il porte une couronne de Comte et comme attribut Croix de Rhodes, Croix de Malte, Collier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, Croix rectangulaire de l'Ordre et Croissant.

On lit : « Parti au 1 de gueules au Lion d'argent entouré de 13 besants d'argent en Orles (qui est des Cardaillac) au 2 bandes d'or et de gueules (qui est de Gourdon) ».

M. Viré, 7 février 1923.

A partir de 1793, après les saccages des révolutionnaires, les pierres du couvent furent dispersées. Quelques pierres armoriées furent sauvées des ruines. L'une d'entre elles se trouve aujourd'hui encadrée dans le socle du calvaire qui est devant le cimetière d'Albiac :

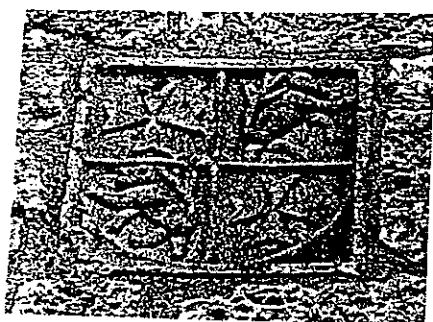


Sur cette pierre sont sculptées les armes de Gabrielle de Laqueuille qui était la petite fille de Jean II Baron de Castelnau et de Anne de Culan et qui fut grande - prieure de l'Hôpital – Beaulieu de 1528 à 1540.

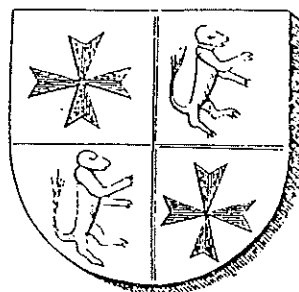
On lit : « Ecartelé aux 1 et 4 de gueules au château d'or ; aux 2 et 3 d'argent au lion de sable ».

Deux autres pierres armoriées de Gabrielle de Laqueuille sont encadrées dans la façade de la maison de M. et Mme Marty au Pérrier :

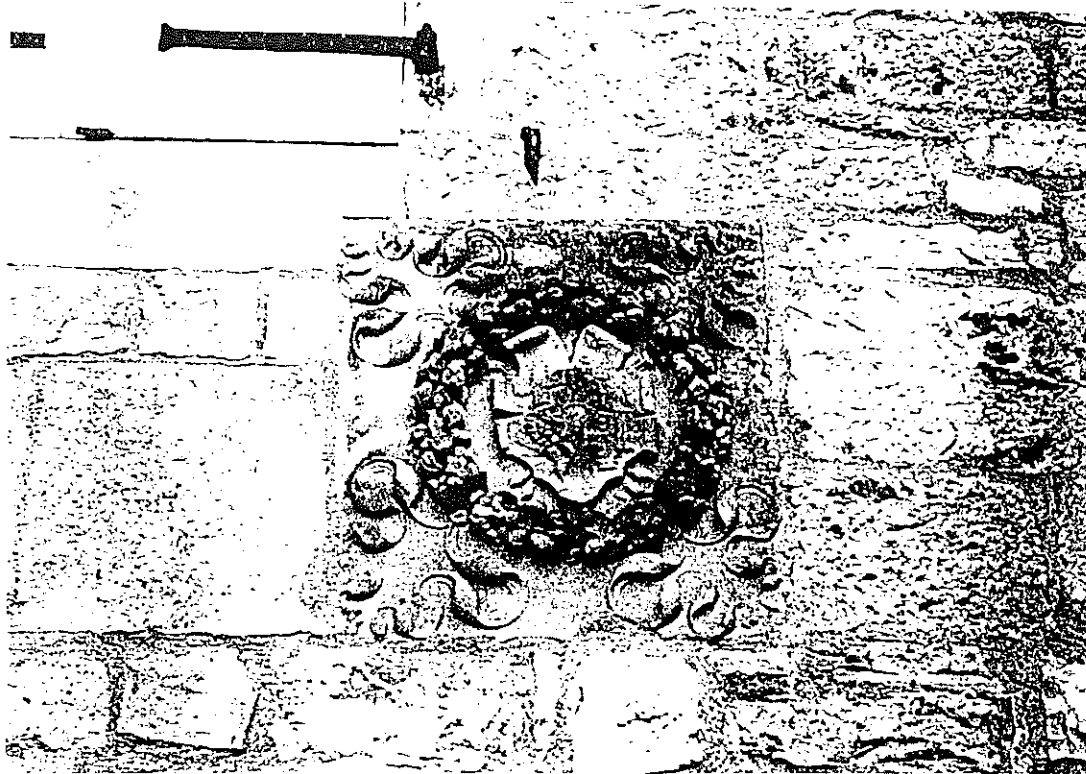
Reproduction du sculpteur



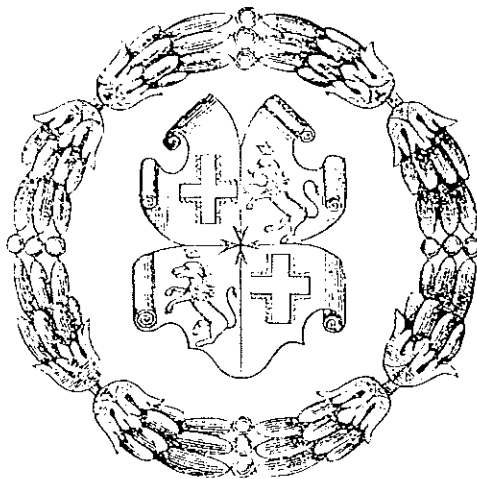
Dessin d'origine



« Ce blason figure un écartelé, aux 1 et 4 à la croix de Malte, aux 2 et 3 à un lion ; ce lion est difficile à qualifier puisque en 2 il regarde à droite et en 3, à gauche, par suite d'une erreur du sculpteur. Malgré cette faute de l'artisan, ce blason représente les armoiries de Gabrielle de Laqueuille. »

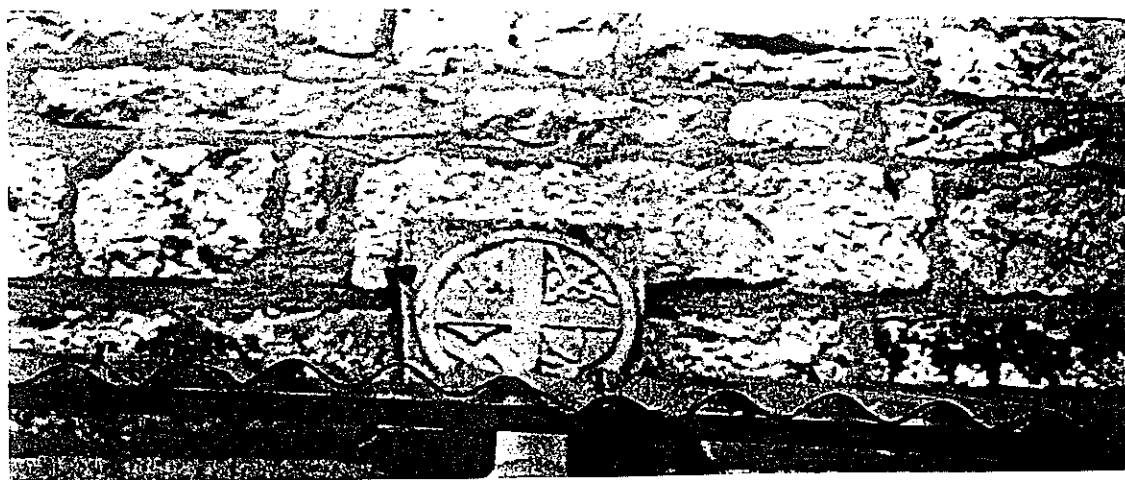


« Ecartelé aux 1 et 4 de sable à la croix engrêlée d'or (Laqueuille) aux 2 et 3 d'azur au lion d'argent (Castelnaud - Calmon) ».



Le dessin représentatif de cette deuxième pierre nous permet de mieux voir les détails des armoiries de Gabrielle de Laqueuille et ce blason a été choisi par la mairie d'Issendolus pour personnaliser son courrier.

Julien Cabanes, le père de Raymond, passionné par les armoiries, les sculpta, soit dans la pierre, soit dans le bois, en s'aidant des représentations trouvées dans des livres anciens et en décora la façade et l'intérieur de sa maison.



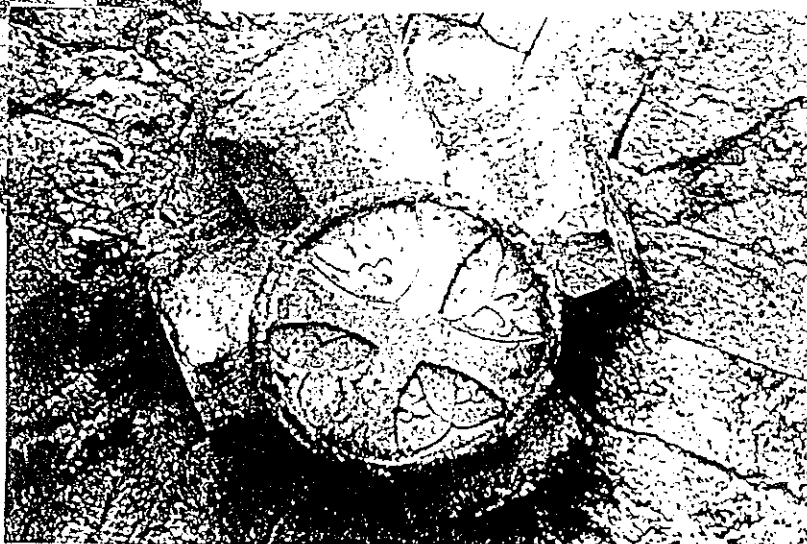
Il sculpta aussi deux pierres dont un agneau pour sa cousine. On peut les voir encadrées dans le crépi, à l'arrière de la maison « o l'oumbro de lo flour ».



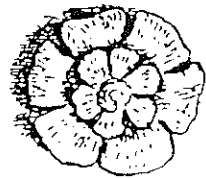
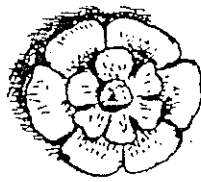
Sur l'encadrement du portail d'entrée de la salle capitulaire qui ouvrait sur le cloître on voit un sanglier mangeant un gland sculpté dans la voussure. (le sanglier fut un motif fréquent au revers des monnaies des Cadurques pour qui il symbolisait le courage).



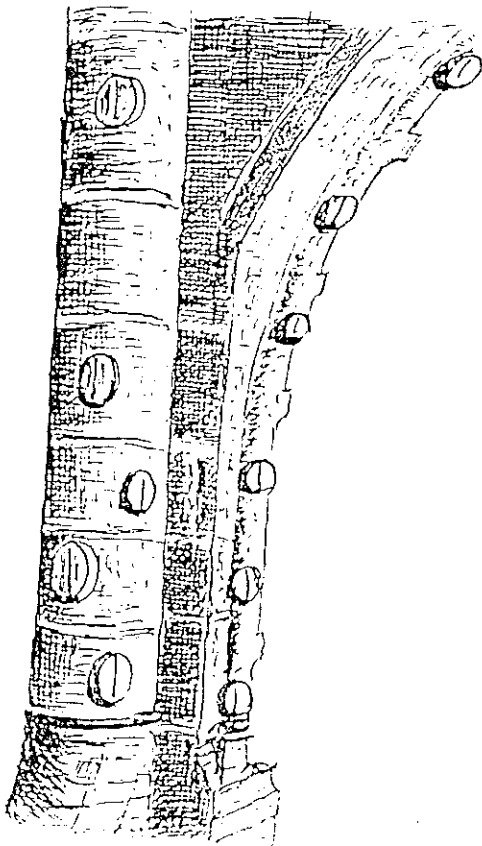
Dans la chapelle attenante à la salle capitulaire on peut voir encore deux belles clés de voûte en médaillon, l'une représentant la main de Dieu qui bénit, l'autre (au-dessus de l'autel) une croix de Malte. (La croix de l'Ordre fut souvent présentée avant le XVI e siècle sous la forme d'une croix à branches égales et sans pointes).



A la fin du 15^{ème} siècle, les piliers et les arcades du cloître furent ornés de roses et de bâtons écotés suivant le style de l'Ecole de Sculpture Quercynoise.



Roses

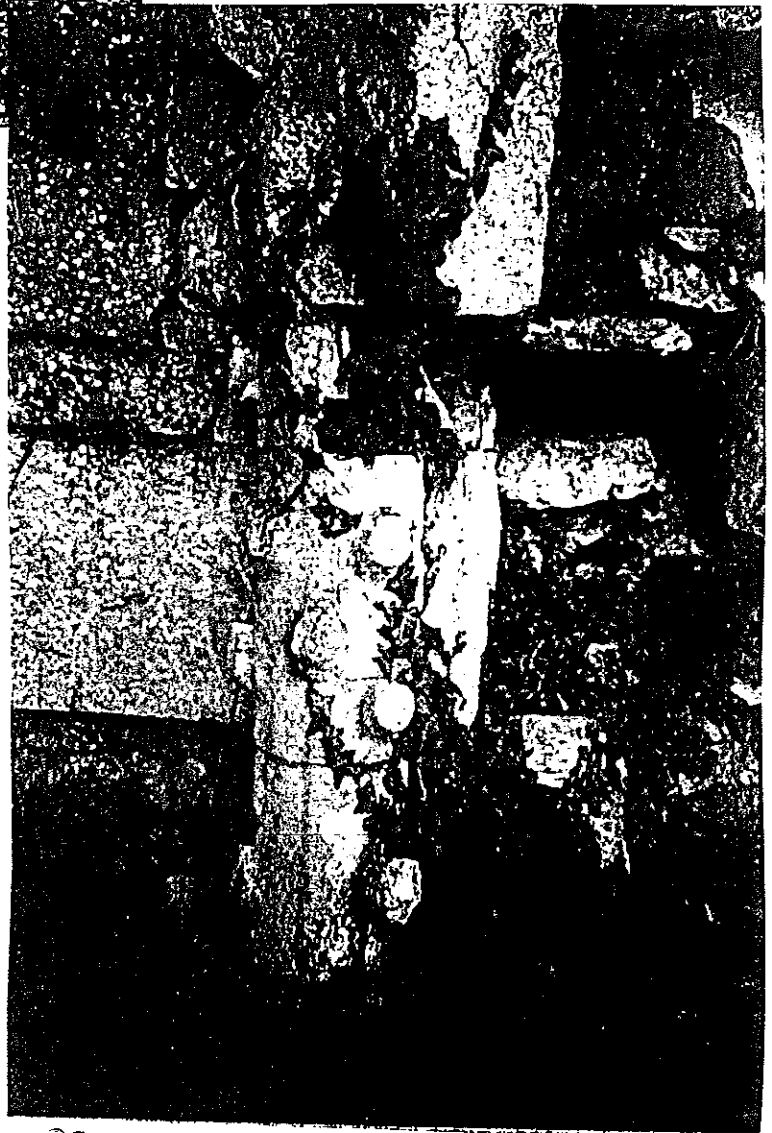


Bâtons écotés

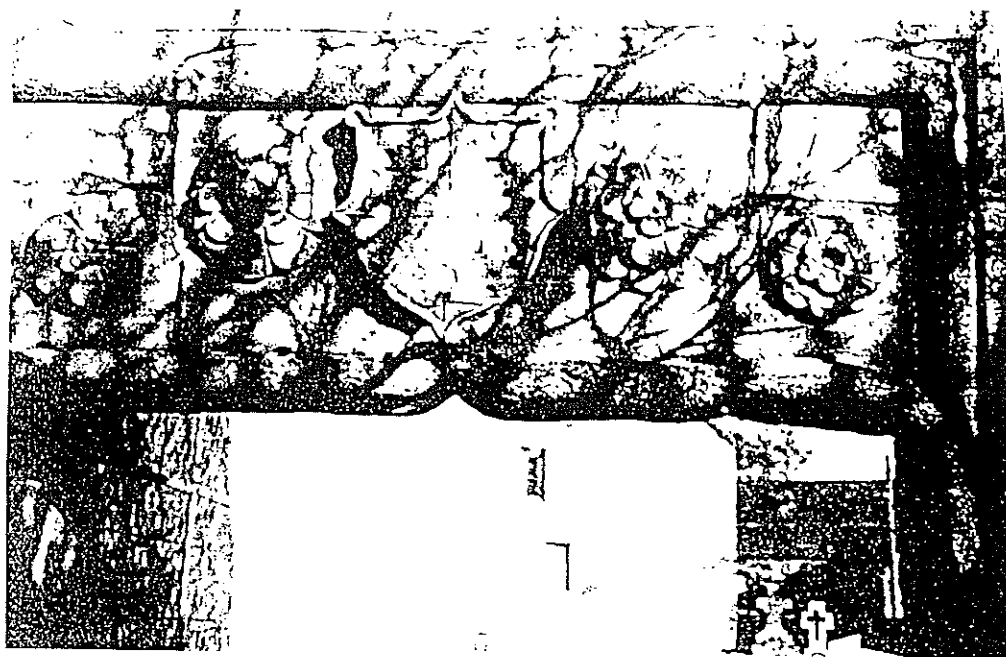




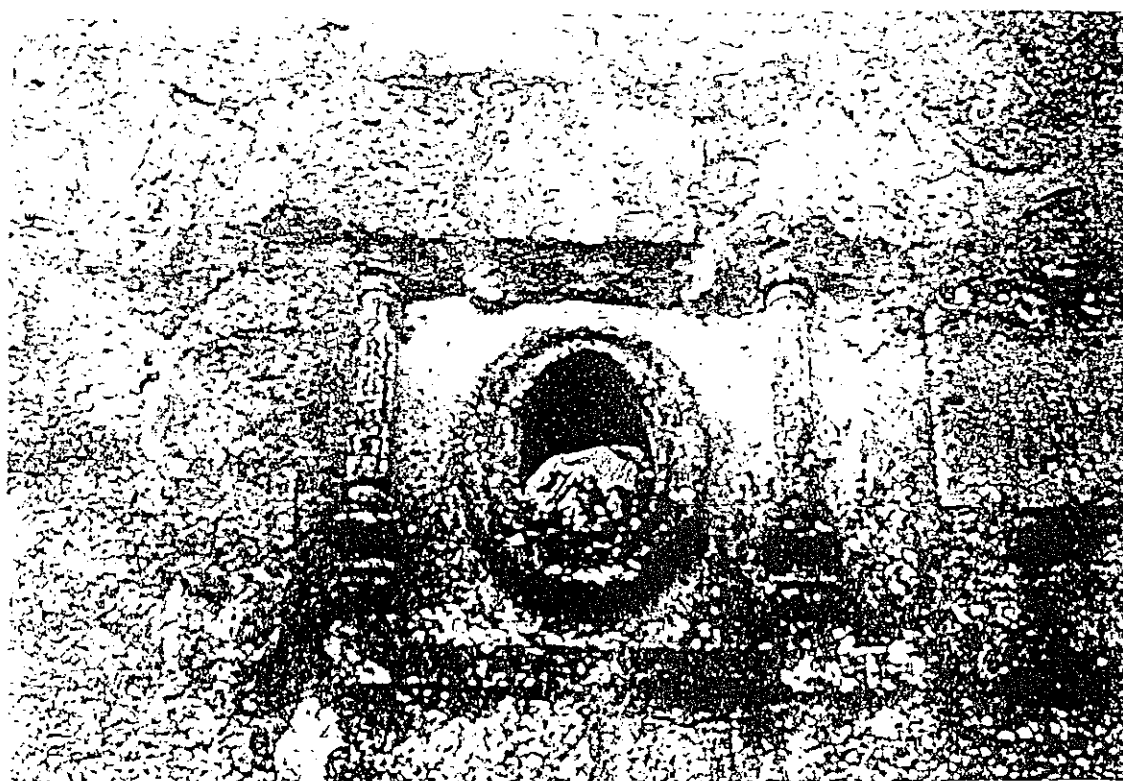
vestiges visibles
encore aujourd'hui.

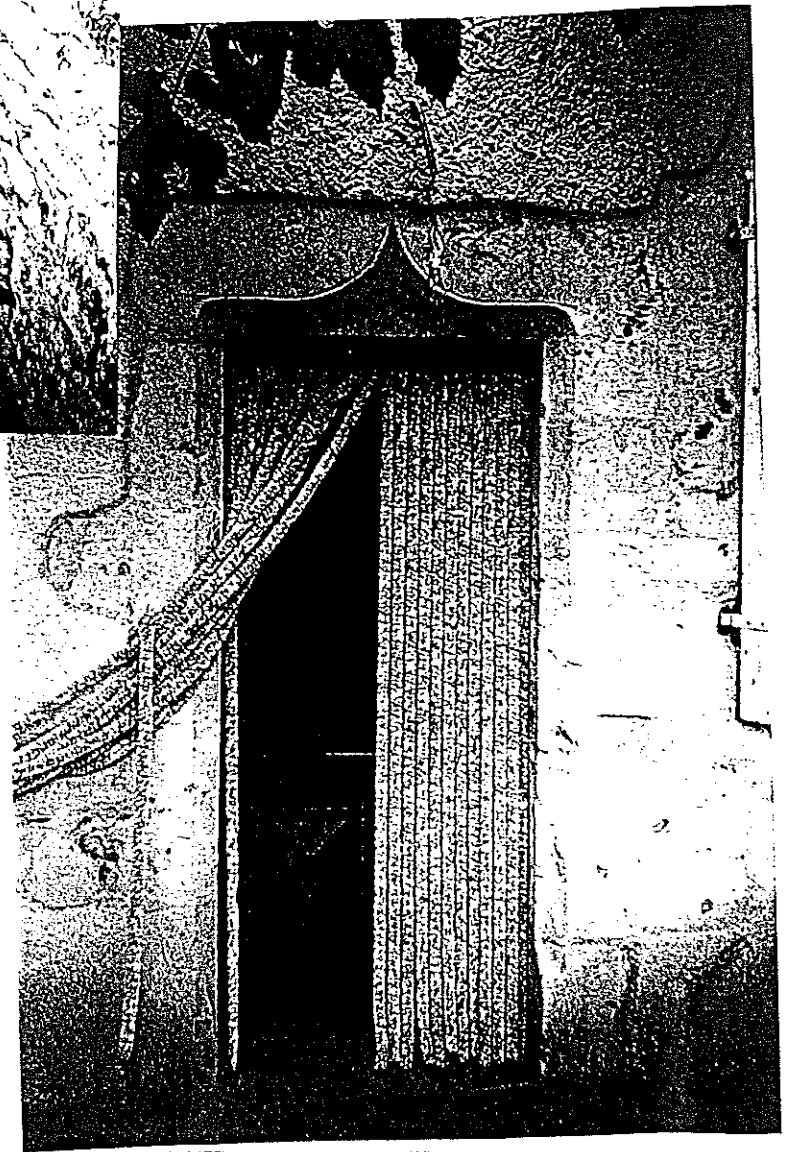
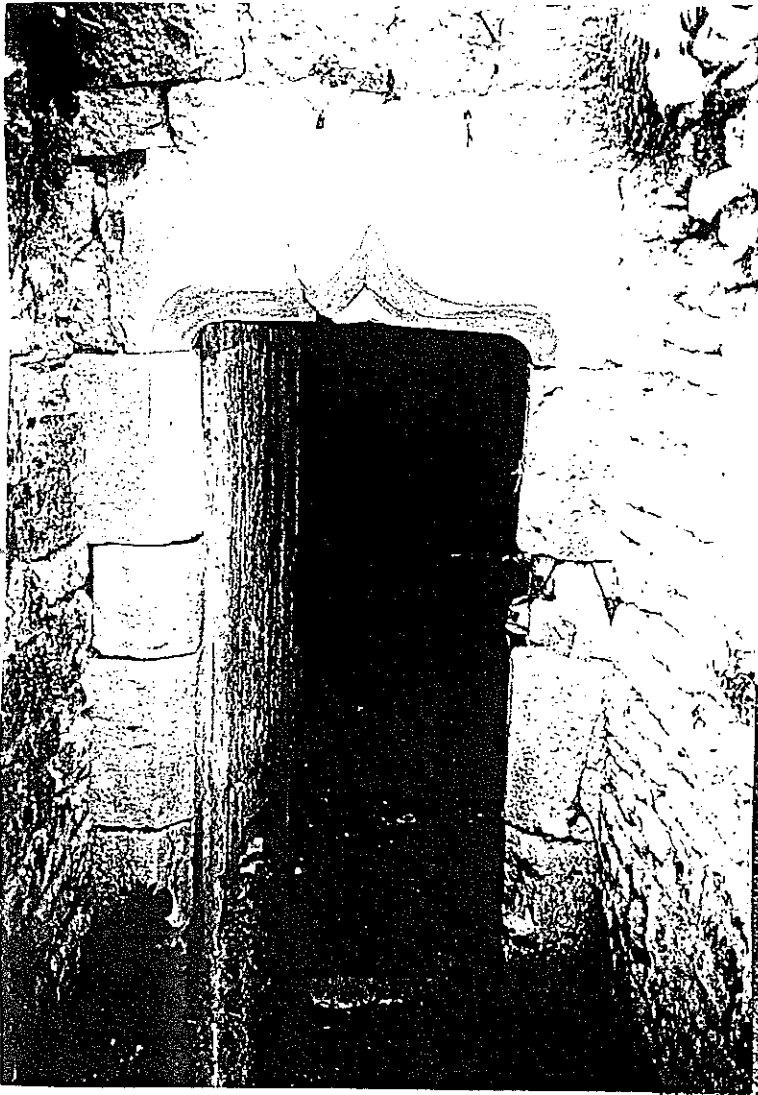


L'encadrement du portail d'entrée du cimetière de Félines - Bretenoux semble provenir du couvent de l'Hôpital - Beaulieu et témoigne du style de cette même école...



Plusieurs maisons de l'Hôpital - Beaulieu portent encore les marques de ce passé chargé d'histoire :





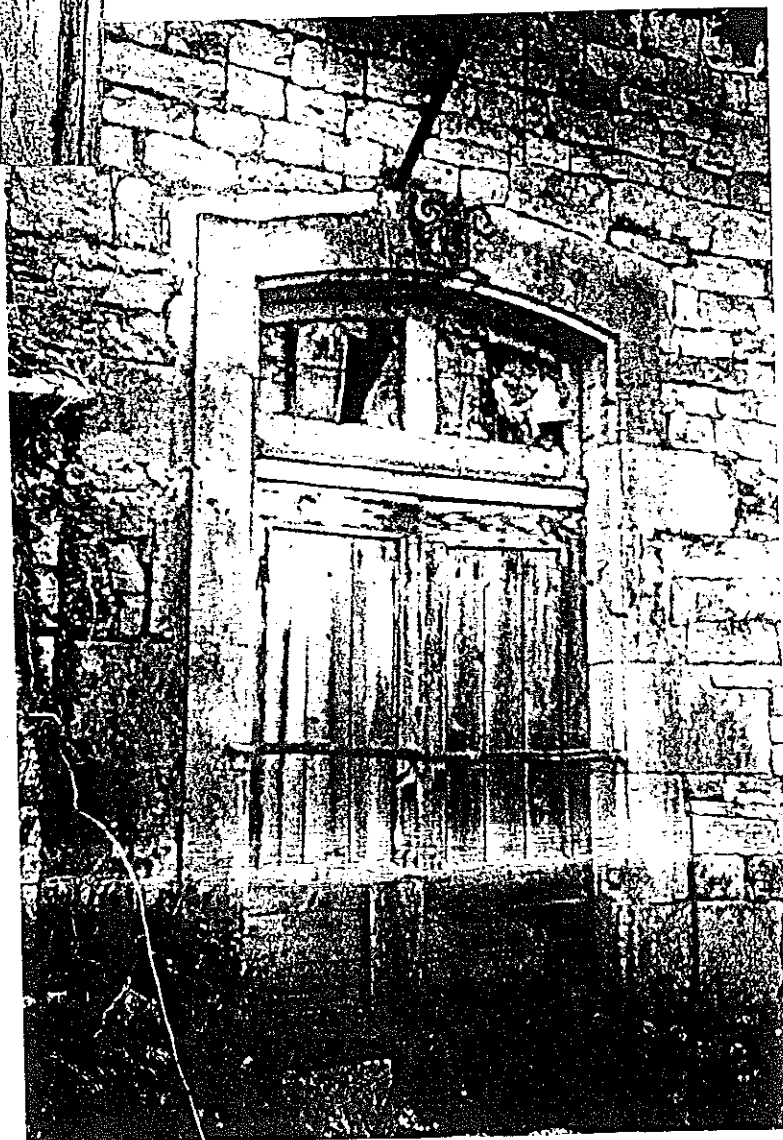
Ces portes, à l'Hôpital- Beaulieu,
ont un linteau sculpté d'un motif « en accolade »
caractéristique de la 2 ème moitié du XVème siècle
et des débuts du XVI ème.
Ce linteau peut être d'origine ou avoir été réemployé.



Cette petite porte
d'une dépendance de la maison Birou
a un linteau en pierre daté de 1759.
C'est la plus ancienne date que j'ai
trouvée. Une croix fleurette est gravée au – dessus.

à Lacanétie, la maison Bourgade
a un linteau daté de 1769.

La caselle pigeonier
sur la route d'Albiac
a un linteau daté de 1790
portant une croix fleurette.



Maison Bouzou R.
Le linteau de la vieille maison
porte le millésime 1772 et celui
de la maison d'habitation 1869
avec les initiales B X.



Maison Seguin

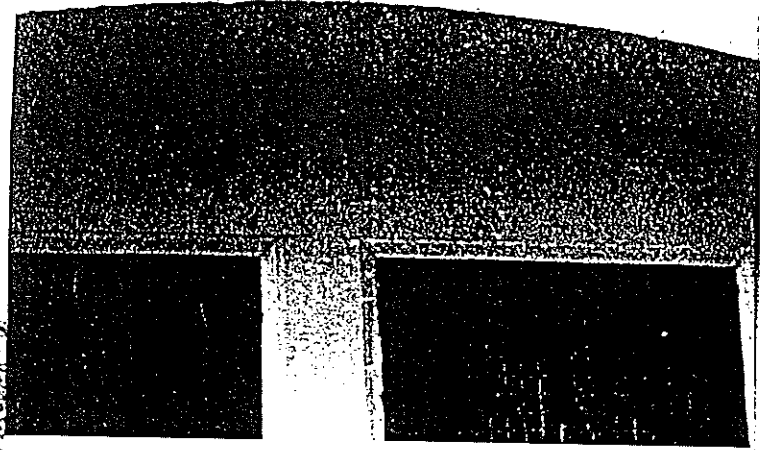
Cette porte était, autrefois,
celle de l'intendant des Maltaises.
L'encadrement est orné et daté
du millésime 1780.



Maison Brel →

1792

1792 PERIIS

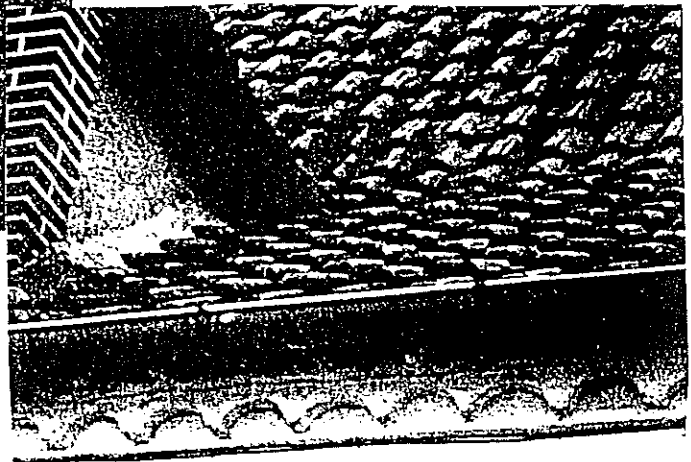


1813



au-dessus de la petite porte de l'église

Le linteau d'une dépendance de la maison du Périer est daté de 1785

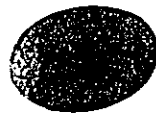


Maison Lacan

Dans l'église, sur une dalle du sol

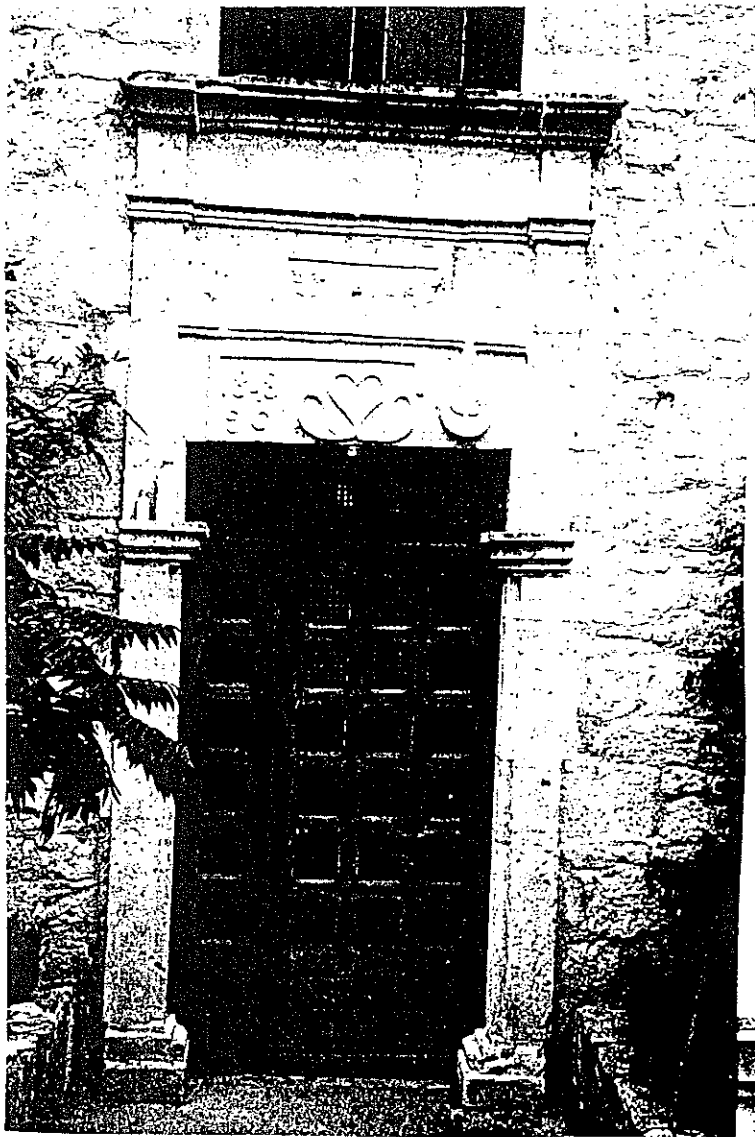
L'inscription : A \diamond A \diamond LABORIE \diamond P \diamond
DAYNAC 1620

Le linteau de la porte de M. Viguié à Issendolus est daté de 1852

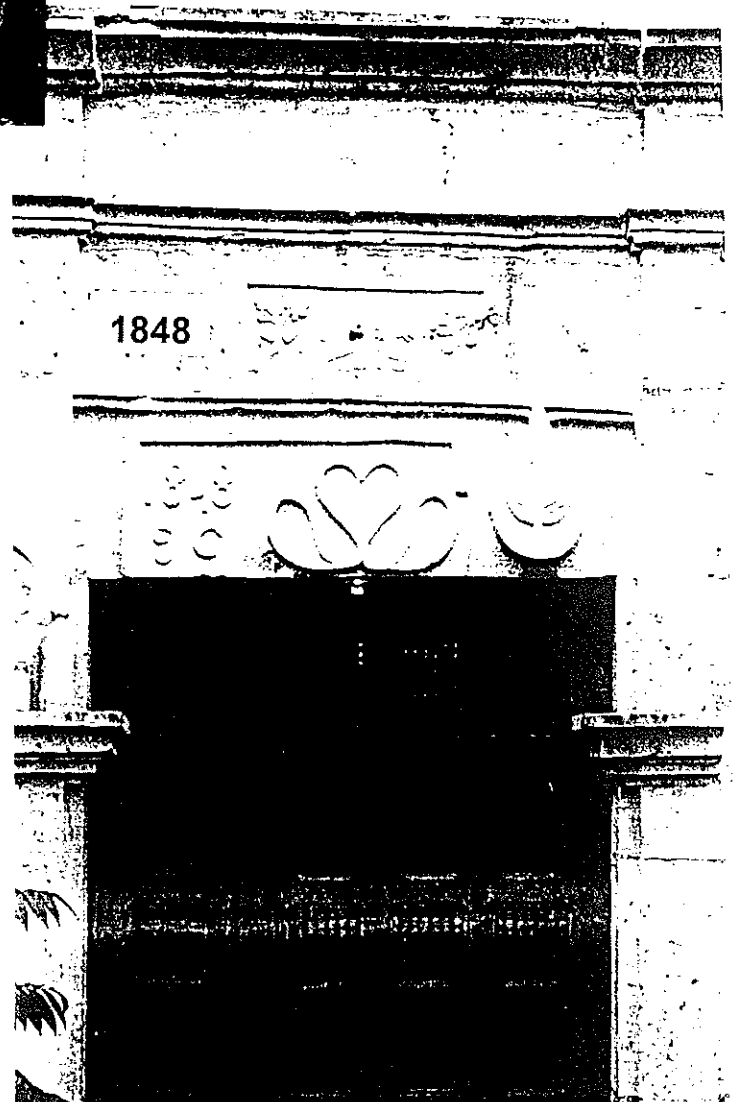


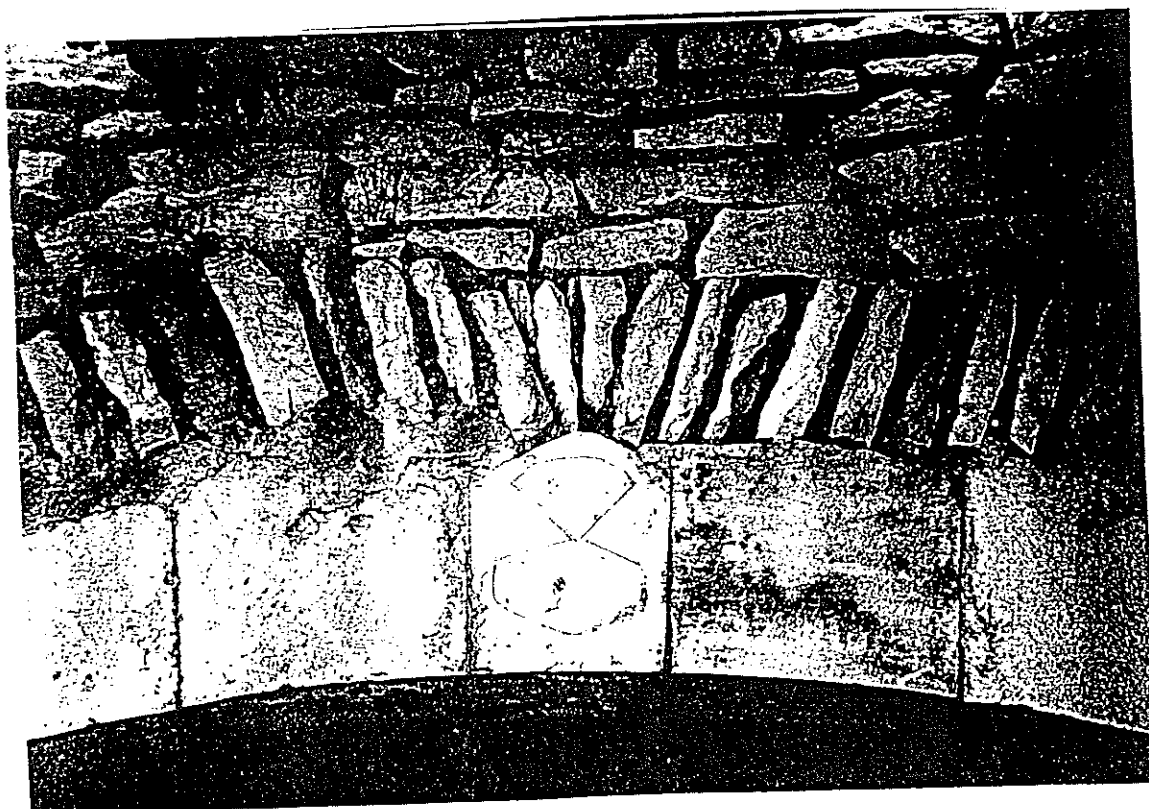
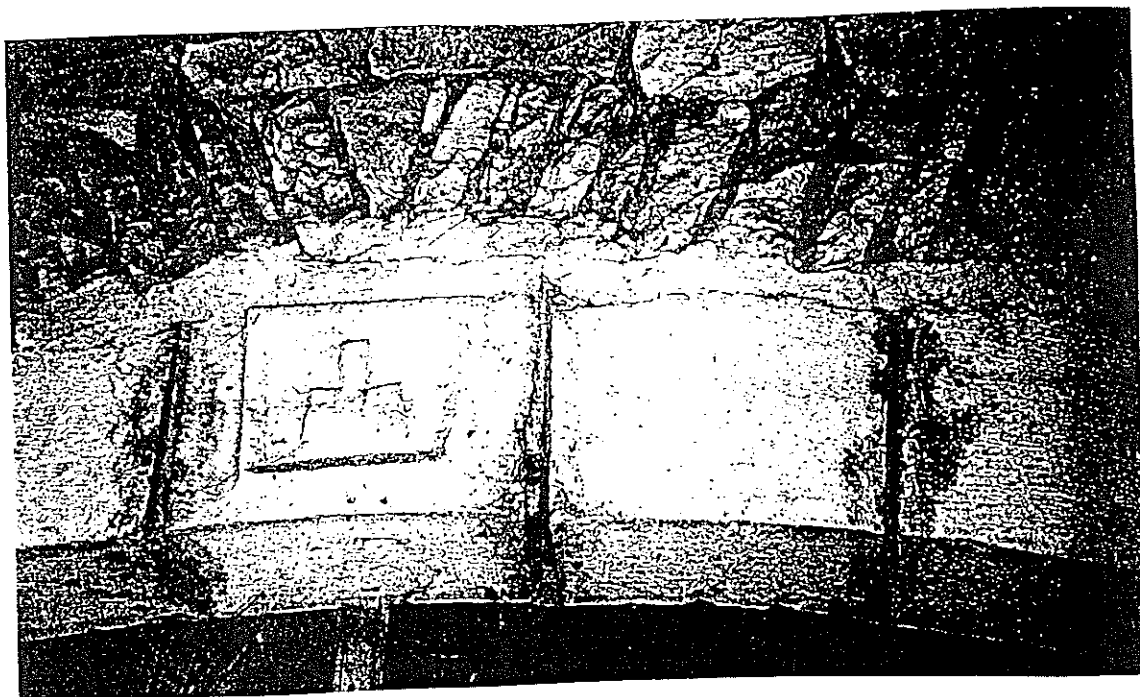
1853



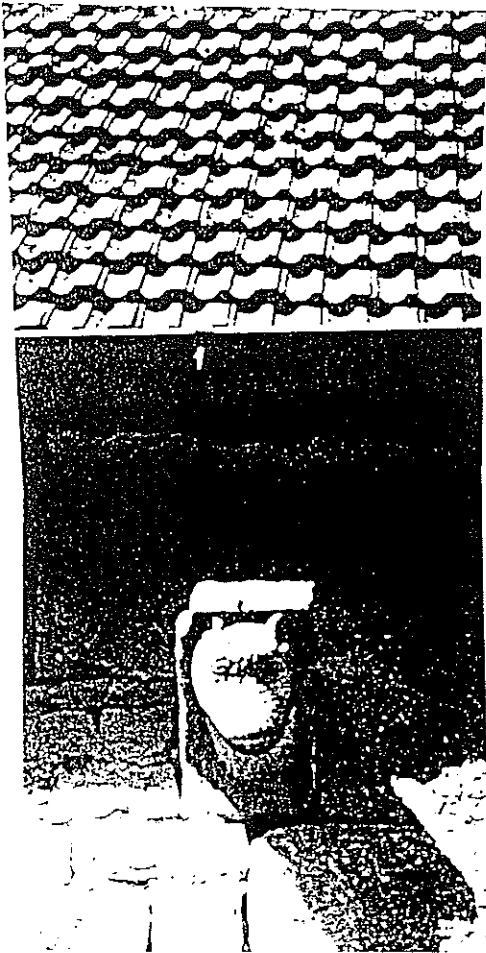


Maison Laparro





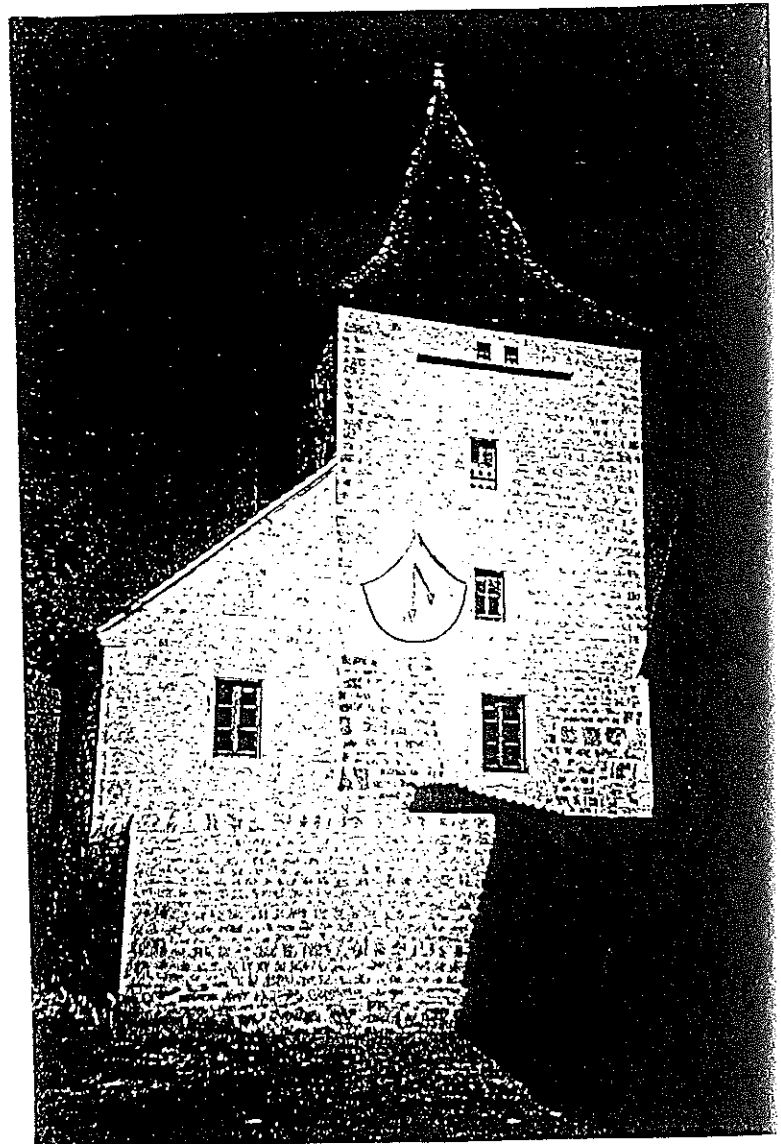
A Mondou, les linteaux des portes d'une grange .



Sculpture à Souilh 
Animal ou d mon ?

« Le cadran solaire dont l'invention est attribu e   Anaximandre (XI  me si cle avant J C) se compose d'une tige dirig e suivant l'axe du monde dont l'ombre port e sur un plan donne l'heure solaire vraie. »

Larousse en 6 volumes
Paris 1977



Bibliographie :

- Sainte Fleur de l'HOPITAL – BEAULIEU par Joseph Amadiou prêtre imprimé à Aurillac en 1923.

- Pages d'histoires en Quercy de l'abbé Depeyre , Cahors 1932.

- Commanderies du Haut – Quercy, 1975 par Jacques Juillet.

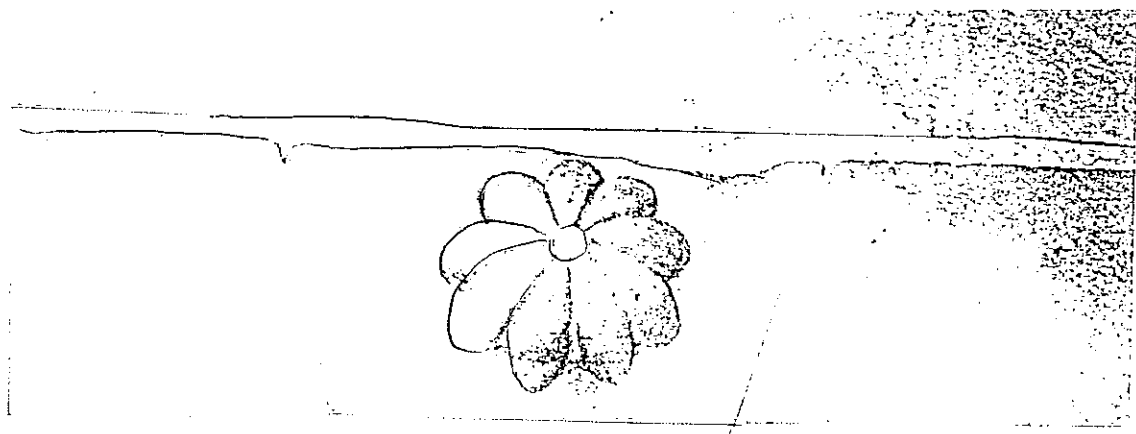
- TEMPLIERS ET HOSPITALIERS EN QUERCY / LES COMMANDERIES aux Editions Quercy – Recherche et Editions du Laquet par Jacques Juillet imprimé à Dijon / Quétigny en avril 1999.

Remerciements :

Je remercie très sincèrement M. Jacques Juillet pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée et je vous engage à lire son dernier ouvrage.

Je remercie M. Pierre Dalon et toutes les personnes de la commune qui ont bien voulu me consacrer un peu de leur temps pour répondre avec beaucoup de gentillesse à toutes mes questions.

Christiane Cayrol .



Maison Fabre. Bourg d'Issendolus.

Chaque bâtisseur laisse une trace et le passé nous rattrape à chaque instant

GENDARMERIE

Une force humaine

La brigade de gendarmerie de LACAPELLE-MARIVAL composée de 7 militaires assure votre sécurité. Chargée de la protection des personnes et des biens dans votre commune ces gendarmes sont à votre service 24h sur 24.

Tous les jours de 7h00 à 19h00 (y compris Dimanches et jours fériés) vous pouvez appeler directement la brigade au 05 65 40 80 17 où vous obtiendrez les renseignements demandés .

De la même façon vous pouvez vous rendre directement, si besoin est, dans les locaux de la gendarmerie (de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 en semaine - de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les Dimanches et jours fériés) où vous serez reçu par un gendarme avec lequel vous pourrez vous entretenir librement.

Entre 19h00 et 7h00 pour une plus grande efficacité dans le domaine de l'intervention, la brigade de LACAPELLE-MARIVAL est jumelée avec la brigade de LATRONQUIERE. Pendant cette période, tous les appels téléphoniques à destination de votre gendarmerie sont déviés vers un Centre opérationnel à CAHORS. Ce Centre opérationnel actionne directement la patrouille de l'unité de permanence permettant une intervention rapide pour tous les cas d'urgence.

24h/24 - 7 jours sur 7 en téléphonant au 17 vous aurez toujours une réponse.

24h/24 - 7 jours sur 7 la Gendarmerie répondra très rapidement à toute demande urgente.

INFORMATIONS MAIRIE

LE SECRETARIAT DE MAIRIE EST OUVERT LE :

LUNDI de 9 h 30 à 12 h 00

JEUDI de 14 h 30 à 18 h 00

SAMEDI de 10 h 00 à 12 h 00

DISTRIBUTION DE LA REVUE COMMUNALE

La distribution de cette revue est faite par des bénévoles.

Les personnes ne possédant pas de boîtes aux lettres voudront bien venir la retirer en mairie. Merci